



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EXERCICE 2010**

Eau et Assainissement



EDITO

Comme vous le constaterez dans ce rapport sur les services de l'eau et de l'assainissement, l'année 2010 marque l'engagement de nombreux projets dans ces domaines essentiels pour le développement durable de nos territoires.

Au-delà de la nécessaire réduction à la source du risque de saturation de nos réseaux d'assainissement par une politique volontariste de développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, plus de 80M€HT sont nécessaires pour la restructuration hydraulique des canalisations d'eaux usées. Le coût particulièrement élevé de ce programme d'investissement est lié à l'importance des travaux à réaliser, et à leur complexité notamment du fait des affaissements miniers et des multiples réseaux structurants qui traversent notre territoire, comme la ligne TGV ou l'autoroute A1.

Par exemple, la lutte contre les inondations en centre-ville d'Hénin-Beaumont, secteur touché par un important affaissement minier, passe par la réalisation d'un bassin de 5 000 m³ dans le secteur du Coron de la Perche, au point bas de l'affaissement. Afin d'implanter un tel ouvrage en centre-ville, avec des contraintes de nappe affleurante dans le creux de l'affaissement, une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été missionnée par la CAHC en septembre 2010.

La réalisation de la canalisation du Ru du Marais, à travers la ligne TGV et l'autoroute A1, fut aussi une gageure technique. Moyennant le ralentissement des TGV pendant le week end de la Toussaint, un microtunnelier a posé la canalisation qui alimentera la nouvelle station d'épuration d'Hénin-Beaumont.

Parallèlement, la CAHC a finalisé la réalisation de travaux plus classiques. Afin de répondre aux exigences réglementaires, l'ensemble du réseau d'assainissement communautaire est « autosurveillé » depuis fin 2010, c'est-à-dire qu'un suivi régulier des déversements au milieu naturel est réalisé. Depuis novembre 2010, le traitement du phosphore a été mis en place sur les unités de traitement de Carvin et de Courcelles-Lès-Lens, sachant que ce traitement est d'ores et déjà intégré sur la nouvelle station d'Hénin-Beaumont, la CAHC est aujourd'hui également en conformité réglementaire sur ce point.

C'est dans ce contexte qu'une harmonisation des prix de l'eau des différentes Communes sur celui de Montigny-en-Gohelle en 5 ajustements annuels identiques a été adopté par le Conseil Communautaire en mai 2010. Cette stratégie permettra de dégager progressivement les capacités de financement permettant la mise en œuvre de ces programmes d'investissement importants pour l'environnement et le cadre de vie de notre territoire.

Le Président,

Jean-Pierre CORBISEZ

SOMMAIRE

Eau potable	7
D'où provient l'eau du robinet ?.....	9
Quels sont les besoins en eau ?.....	11
La protection de la ressource	12
La qualité de l'eau	14
La performance technique du service	15
Travaux et gestion prospective.....	16
Les contrats d'eau potable	17
Assainissement	19
Le service d'assainissement	21
Le devenir des eaux usées.....	23
Le réseau de collecte et de transport des eaux usées	24
Les subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	26
Le Programme d'Assainissement Structurant : la reconquête de l'hydraulique de notre territoire	27
La gestion des Eaux Pluviales.....	32
Le traitement des eaux usées en STEP	34
Les performances des STEP	37
Le devenir des sous-produits issus des STEP	38
Le devenir des boues par STEP.....	39
Le coût du service public d'Assainissement	40
Prospectives pour 2011	41
Le prix de l'eau.....	45
Système d'information géographique.....	49
Annexes	57

EAU POTABLE

D'où provient l'eau du robinet ?

Les ressources en eau

L'eau alimentant la CAHC provient de la nappe de la craie qui constitue la principale ressource en eau de la région. Cette ressource est souvent proche de la surface, ce qui la rend très vulnérable. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour la protéger durablement.

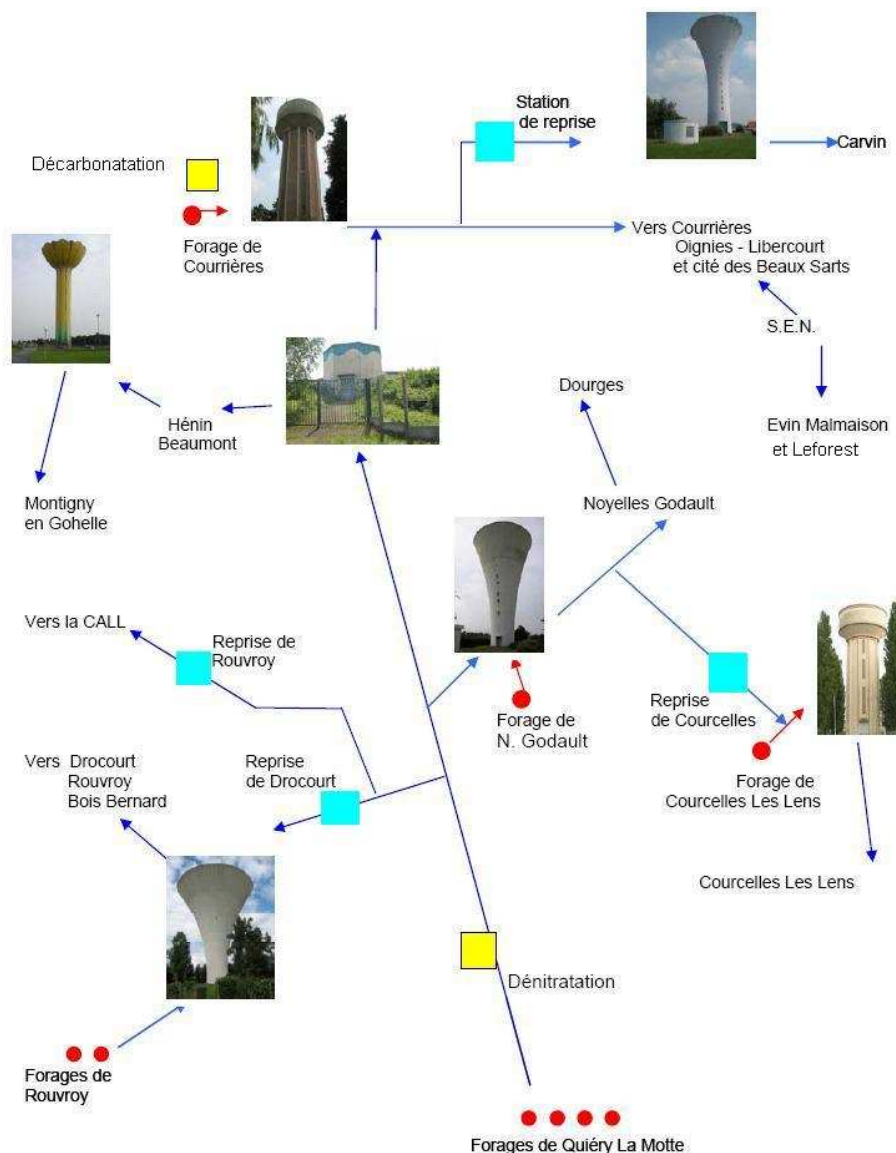
L'agglomération est alimentée en eau à partir de **9 forages communautaires** : Quiéry-la-Motte (4), Rouvroy (2), Noyelles-Godault (1), Courcelles-les-Lens (1) et Courrières (1).

Les captages de **Flers-en-Escrebieux** complètent cette alimentation pour les communes de Leforest et Evin-Malmaison. Ces captages sont gérés par la Société des Eaux du Nord à partir d'un raccordement sur la conduite permettant l'approvisionnement en eau de l'Agglomération lilloise.

La sécurité de la ressource

La qualité de l'eau potable est menacée par les nombreuses activités humaines qui induisent des pollutions. Il est donc impératif de prendre des mesures afin de préserver la qualité de la ressource. Pour protéger un captage d'alimentation en eau potable, il faut connaître sa vulnérabilité, ainsi que les risques que lui fait courir son environnement, prendre des mesures administratives et techniques susceptibles de les diminuer, sensibiliser le public, notamment les pollueurs potentiels.

Chaque site de production communautaire fait l'objet d'une **Déclaration d'Utilité Publique** (DUP) par arrêté préfectoral qui décrit les mesures de protection à mettre en œuvre. Trois périmètres de protection sont donc mis en place (immédiate, rapprochée et éloignée) et visent à protéger les abords immédiats des ouvrages en réglementant les activités susceptibles de nuire à la qualité de l'eau.



L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource

Installation de production	DATE DE LA DUP	Volumes autorisés			Indice d'avancement
		m ³ /h	m ³ /j	m ³ /an	
COURCELLES LES LENS	18/07/2003	70	1 300	450 000	60%
COURRIERES	18/07/2003	230	5 500	1 650 000	80%
NOYELLES GODAULT	06/06/1985	80	1 600	584 000	100%
QUIERY LA MOTTE	30/03/2001	875	17 500	5 000 000	80%
ROUVROY	10/09/2003	70	1 400	510 000	60%
TOTAL		1 325	27 300	8 194 000	

Le taux de 100% n'est pas atteint pour le forage de Quiéry-la-Motte car les travaux d'assainissement de la commune d'Izel-les-Equerchin (inscrits dans la DUP) ne sont pas finalisés (travaux en cours).

Les volumes produits

La capacité nominale de production communautaire qui correspond au maximum autorisé à partir des différents forages communautaires est de **27 300 m³/jour**.

La production totale d'eau alimentant la CAHC (dont l'achat d'eau à la SEN du forage de Flers-en-Escrebieux) et une partie de CommunAupole de Lens-Liévin s'est élevée en 2010 à **7,86 millions de m³** (82% pour la CAHC et 18% pour la CALL). Cela correspond à une baisse de 1,3% par rapport à la production de 2009.

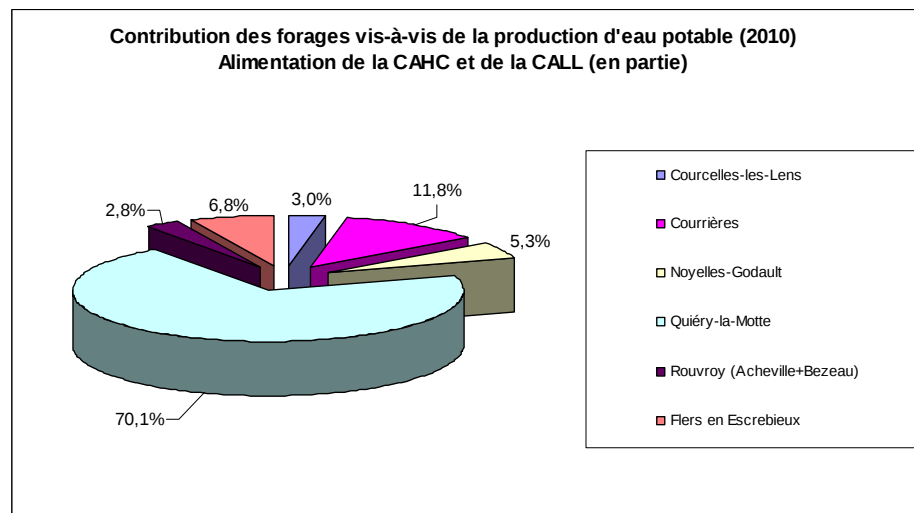
Ce volume est réparti selon le graphique ci-dessous.

Le traitement et le stockage de l'eau

L'eau subit un léger traitement par différents procédés suivant le forage (chlore, UV, décarbonatation, dénitratation) avant d'être stockée dans **9 réservoirs** et distribuée aux usagers des 14 communes.

Les réservoirs et châteaux d'eau permettent de réguler la pression dans le réseau et d'assurer une autonomie d'alimentation en cas d'incident en amont.

Neuf réservoirs ou châteaux d'eau, répartis au niveau du réseau d'adduction d'eau communautaire, offrent une capacité totale de stockage de **15 750 m³**.



Quels sont les besoins en eau ?

En 2010, les volumes facturés à l'utilisateur s'élevaient à **4,98 millions de m³** (soit une augmentation de 0.3% par rapport à 2009).

Les chiffres de la consommation par catégorie d'usagers en 2010 :

Domestiques : 4 259 202 m³ (-0.1%)

Industriels : 494 211 m³ (+3.4%)

Irrigations et agricoles : 12 559 m³ (-5%)

Fournitures temporaires : 4 247 m³ (-47.1%)

Bâtiments communaux : 198 244 m³ (+0.9%)

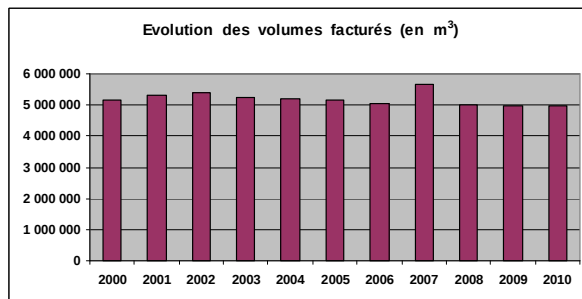
Appareils publics : 10 082 m³ (+7.7%)

Nombre d'abonnés :

51 239 pour 124 780 habitants desservis

Volumes facturés :

4.98 millions de m³



Une consommation domestique de 94 litres par jour et par habitant (93 en 2009)

La consommation moyenne par abonné s'élève en 2010 à 97 m³ (98 m³ en 2009). La consommation strictement domestique est de 84 m³/abonné/an, soit 34 m³/habitant/an.

A titre de comparaison, un français consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour (soit 55 m³ par personne et par an), de 118 litres/jour pour le Nord/Pas-de-Calais à 259 litres/jour pour la Corse (source : Ministère Ecologie - 2002).

Le nombre d'abonnés en légère augmentation

Il y a 51 239 abonnés au service de distribution d'eau sur les 14 communes constituant la Communauté d'Agglomération (+1.5 % par rapport à 2009).

Délai maximal d'ouverture de branchement :
1 jour

Taux de respect des délais d'ouverture de branchement :
100 %

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :
0,0013 €/m³

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :
4,74

Taux d'impayés :
0,71 %

Taux de réclamation :
0,566 réclamations pour 1 000 abonnés

La protection de la ressource

La protection de la ressource en eau et notamment de notre principal champ captant (plus de 66% de l'eau de la CAHC provient de Quiéry-la-Motte) est la première priorité de l'Agglomération afin de garantir, dans la durée, une eau de qualité dans un contexte de tensions sur les ressources en eau.

L'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de la vallée de l'Escrebieux

La CAHC, le syndicat d'eau de Douai et Lille Métropole sont les maîtres d'ouvrage de cette étude lancée sur les champs captants de l'Escrebieux qui représentent une ressource irremplaçable (20 millions de m³ d'eau pompés pour alimenter environ 500 000 personnes).

Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions a permis d'élaborer 33 fiches actions hiérarchisées concernant les volets **Milieu, Agricole, Urbain et Industrie/Artisan**. En s'engageant dans cette opération, les 3 collectivités ont souhaité mettre en place des actions de terrain. L'objectif est d'atteindre le bon état de la masse d'eau souterraine et de créer une dynamique locale.



Vue aérienne du champ captant de Quiéry-la-Motte

Le plan d'actions concernant les produits phytosanitaires non-agricoles

En parallèle, la CAHC a poursuivi les actions qu'elle avait déjà mis en œuvre, notamment le plan d'actions contre les produits phytosanitaires. Dans ce cadre, 12 communes et 5 gestionnaires d'espace (SANEF, SNCF, DIR, Départements du Nord et du Pas-de-Calais) se sont engagés à améliorer progressivement leurs pratiques, dans un souci de préservation de la ressource en eau de la vallée de l'Escrebieux.

La mise en place d'un plan d'actions contre les produits phytosanitaires en zones non agricoles a pour vocation d'accompagner et d'encourager les techniques alternatives aux méthodes classiques de désherbage chimique, d'entretien des voies de communication et des espaces verts.

De plus, la charte d'engagement pour « **Les professionnels se mettent au vert, et vous** » a été signée par 19 enseignes le 22 mars 2010 lors de la journée mondiale de l'Eau.

Les diagnostics des pratiques et les plans de désherbage

Terminé au printemps 2010 sur les communes de Brebières et Corbehem, le diagnostic des pratiques permet de mettre en avant les points forts et les points faibles dans la gestion des produits phytosanitaires des communes, et de proposer des améliorations personnalisées.

Le plan de désherbage fait suite au diagnostic et consiste à différencier les zones à entretenir selon le risque de ruissellement et de contamination des eaux. Il permet de réfléchir à l'utilisation de techniques alternatives aux produits chimiques.

L'accompagnement technique des communes et gestionnaires du secteur permet de suivre les pratiques et la réalisation des plans de désherbage et de continuer la sensibilisation, l'implication de ces différents acteurs, notamment sur les évolutions réglementaires et techniques.



La mise en place d'une charte avec les jardinerie locales

Cette charte locale d'engagement « Jardiner au naturel » a donc pour objectifs :

- de préserver l'environnement et la qualité de l'eau à travers une action responsable, collective et locale,
- de diminuer la consommation des produits phytosanitaires, et en particulier des désherbants par les particuliers,
- de promouvoir les solutions sans produits phytosanitaires afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs, en améliorant notamment la communication auprès du grand public,
- d'améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs.

La CAHC, pilote sur ce projet dans la Région Nord/Pas-de-Calais, souhaite ainsi favoriser les méthodes non chimiques de désherbage auprès des particuliers.



Signature de la Charte le 22 mars

La qualité de l'eau

L'eau brute

Le paramètre « Nitrate » est un bon indicateur de la qualité de l'eau. Les teneurs en nitrates de l'eau brute (avant traitement) observées à Quiéry-la-Motte sont supérieures à la valeur limite de distribution établie à 50 mg/l. Un traitement complémentaire (usine de dénitratisation) est donc nécessaire afin de pouvoir respecter cette norme.

La concentration en nitrates de l'eau traitée à Quiéry-la-Motte est ainsi comprise entre 32 et 39 mg/l. Les actions préventives engagées depuis plusieurs années afin de protéger durablement la ressource en eau (fertilisation raisonnée, acquisition de parcelles, etc..) devront donc être poursuivies.

Une eau distribuée de bonne qualité

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau, depuis la zone de captage dans la nappe jusqu'à votre robinet.

Des analyses régulières sont réalisées à la fois par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les résultats de l'ARS sont affichés en mairie. Toutes ces analyses portent sur la physico-chimie et la microbiologie de l'eau.

Pour être consommée, l'eau doit répondre à des critères de qualité (cf. code de la santé publique) portant sur la microbiologie, la physico-chimie, la qualité organoleptique, les substances indésirables et toxiques, les pesticides et produits apparentés.

Les taux de conformité (ARS et Délégué) sont ainsi de 100% pour la microbiologie et 98,75% pour la physico-chimie.

Le traitement de l'eau

L'eau de Courrières trop calcaire est «décarbonatée» puis filtrée. L'eau de Quiéry-la-Motte est « dénitratée » pour respecter en permanence les normes de potabilité.



Unité de dénitratisation de Beaumont

Pour éviter les contaminations microbiennes dans le réseau au cours de son transport, l'eau doit être désinfectée. Cette désinfection s'effectue par rayonnements ultra-violets à Quiéry-la-Motte.

Un traitement complémentaire au chlore gazeux est mis en œuvre au niveau de l'ensemble des sites de production. En effet, la rémanence du chlore dans le réseau permet d'empêcher tout développement microbien lors du transport de l'eau dans les canalisations.

Nombre de prélèvements	Contrôle ARS+ Exploitant	Non conformités
Analyses microbiologiques	215	0
Analyses physico-chimiques	215	3
TOTAL	430	3

La performance technique du service

Le rendement du réseau : 82,5%

En 2010, le rendement global du réseau obtenu est de **82,5%**. Ce rendement est légèrement supérieur à celui obtenu l'année précédente (81.6%). Les rendements au niveau de chaque commune varient entre 78 % (Dourges) et 90,8 % (Hénin-Beaumont).

Le rendement est un bon indicateur des pertes d'eau sur le réseau (volumes facturés rapportés aux volumes mis en distribution).

Le **développement de la sectorisation** du réseau par la mise en place de compteurs « intermédiaires » permettra d'améliorer l'efficacité dans la recherche des fuites et les rendements enregistrés au niveau des différents réseaux d'eau potable, notamment sur les communes de Carvin, Leforest et Evin-Malmaison.

La différence entre volumes distribués et facturés est due aux pertes en distribution et aux volumes consommés non ou mal comptabilisés. Ces derniers peuvent avoir plusieurs origines :

- les fuites sur les canalisations,
- les besoins du service et les incidents d'exploitation (entretien, purges, trop pleins de réservoirs),
- le vol d'eau (utilisation frauduleuse des bornes incendie, branchements clandestins),
- les dysfonctionnements au comptage (imprécisions ou pannes des compteurs, erreurs de lecture),
- les besoins pour assurer la Défense Incendie.

L'indice linéaire des pertes en réseau : 5,66 m³/j/km

L'indice linéaire de perte représente mieux l'état du réseau que le rendement. Cet indicateur permet d'estimer les pertes d'eau par jour et kilomètre de réseau (hors branchements). La valeur obtenue pour 2010 est bonne pour un réseau situé en agglomération.

En milieu urbain, l'indice linéaire de pertes doit être inférieur à 12 m³/j/km.

Les performances techniques du service :

Longueur totale du réseau de la CAHC :

1 018 km avec :

61 km de canalisations d'adduction

596 km de canalisations de distribution

361 km de branchements

Longueur du réseau de desserte de la CAHC :

657 km

Rendement de distribution :

82,5 %

Volumes produits par les forages de la CAHC :

7,32 millions de m³

Volumes facturés dont la vente d'eau à la CALL :

6,39 millions de m³

Indice linéaire de volumes non comptés :

5,76 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau :

5,66 m³/j/km

Travaux et gestion prospective

Les travaux réalisés en 2010

La CAHC a effectué des travaux rue Pantigny à Dourges qui ont consisté à renouveler le réseau d'eau existant et les branchements en accompagnement des travaux de voirie communaux. Le montant de ces travaux est d'environ 99 000 € HT. Un dévoiement du réseau d'eau potable a également été réalisé dans le cadre de la création du giratoire des rues Briquet, Charcot, Basly à Courcelles-les-Lens (pour un montant de 43 200 € HT). **339 mètres** de réseau environ ont ainsi été renouvelés en maîtrise d'ouvrage communautaire au cours de l'année 2010.

D'autre part, environ **734 mètres** de canalisation ont été renouvelés par Véolia Eau (travaux sur les cités Voisin, rue Jules Verne, rue Brossolette à Henin-Beaumont et rue de la Peine à Carvin).

Le linéaire de réseau d'eau potable ainsi renouvelé en 2010 (CAHC et délégataire) représente **0,16 %** du linéaire total implanté sur le territoire de la CAHC.

Les travaux prévus pour l'année 2011

Les opérations reprises ci-dessous sont susceptibles d'être engagées en 2011 par l'Agglomération ou son délégataire :

- Rue Thibault et Vieux-Château à Carvin
- Giratoire RD 160 à Courcelles-les-Lens
- Rue Zola à Dourges
- Rue Salé et boulevard Thomas à Henin-Beaumont
- Rue Evrard et cité des Châteaux Royaux à Leforest
- Rues Joseph Fontaine et Pasteur à Noyelles-Godault
- Rues du 11 novembre, Pasteur et Cité de la Chapelle à Oignies
- Rue Barbusse à Rouvroy

La suppression des branchements en Plomb

Elle constitue un des axes prioritaires d'intervention pour l'Agglomération, afin de pouvoir respecter la nouvelle norme applicable en 2013 de 10 µg/l pour ce paramètre.

5 000 branchements environ sur un total de 45 400 (**soit 11%**) sont concernés par le plomb sur le territoire de la CAHC.

1 299 branchements en plomb ont été supprimés en 2010.

La suppression des branchements en plomb sur l'ensemble des communes de la CAHC fait désormais partie des obligations contractuelles du délégataire Véolia Eau.

Il a ainsi été mis à la charge de ce dernier, à l'occasion des remises en concurrence et renégociation de contrats, le renouvellement d'environ 5 000 branchements de 2008 à fin 2012.

5 000 branchements environ sur un total de 45 400 (**soit 11 %**) sont concernés par le plomb sur le territoire de la CAHC.

1 299 branchements en plomb ont été supprimés en 2010.



Les contrats d'eau potable

Le service de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la CAHC a été délégué à une entreprise privée : **VEOLIA EAU**. Cette dernière assure ainsi l'exploitation, la surveillance et l'entretien de toutes les installations d'eau potable.

Il appartient cependant à la collectivité de définir les orientations du service sur le moyen et long terme, notamment lors de la préparation budgétaire et d'élaborer les programmes pluriannuels d'investissements.

Le **suivi par la collectivité des travaux** engagés par Véolia Eau a été poursuivi en 2010 notamment grâce à des réunions trimestrielles entre la CAHC et son délégataire, permettant le suivi régulier des travaux programmés, engagés ou réalisés (remplacement de canalisations, suppression des branchements en plomb...).

ASSAINISSEMENT

Le service d'assainissement

L'organisation du service au sein de notre intercommunalité

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) dispose dans ses statuts des compétences « Assainissement » et « Eaux Pluviales ». A ce titre, elle gère les réseaux de collecte et le transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'épuration et le rejet des eaux traitées au milieu naturel (Canal de la Deûle) après traitement en station d'épuration (STEP).

La Collectivité prend en charge en tant que maître d'ouvrage l'ensemble des investissements lié à la compétence assainissement. A ce titre, elle organise l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de Génie Civil du service. Quant au délégataire, il assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages afin de garantir la continuité du service.

La gestion des services publics

Après avoir délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux et du SPANC à Veolia Eau, la CAHC a approuvé, par délibération du 6 mai 2010, le principe de l'exploitation du service public de type affermage. Ainsi, les 3 stations communautaires seront exploitées dans le cadre d'un contrat unique d'affermage prenant effet le 1^{er} septembre 2011, pour une durée de 12 ans.

La procédure de délégation a été lancée mi 2010. Cinq candidatures ont été déposées et les cinq entreprises ont été admises à présenter une offre.

Fin 2010, deux entreprises ont remis une offre et celles-ci ont été jugées conformes au règlement de consultation à l'issue de la Commission de délégation de service public qui a proposé au Président d'engager les négociations avec les deux sociétés.

Au démarrage du nouveau contrat prévu mi-2011, l'ensemble des prestations de traitement des eaux usées sera ainsi réalisé par un même prestataire qui pourra mutualiser les moyens mis en œuvre.

En plus de la diminution de la rémunération du délégataire, les objectifs de négociations comprennent :

- L'exploitation de la nouvelle station d'Hénin-Beaumont à haute performance environnementale,
- Des garanties supplémentaires en matière de performances, de moyens mis en œuvre et de partage de données d'exploitation de la Collectivité (mise en place d'indicateurs de suivi, système de pénalités, suivi détaillé du renouvellement,...).

A ce jour, la STEP de Carvin est gérée en affermage depuis 1996 à Veolia Eau et les STEP de Courcelles-Lès-Lens et Hénin Beaumont sont exploitées par Veolia Eau via un contrat de prestation de service signé le 1er septembre 2004 pour une durée maximale de 7 ans.

Quels avantages pour la Communauté d'Agglomération ?

Pour la Communauté d'Agglomération, la délégation de ce service public permet de faire face à la complexité croissante, à la fois technique et financière, liée par exemple à la production et à la vente d'énergie renouvelable, de la gestion quotidienne du service de l'assainissement.

Les entreprises délégataires apportent une réactivité et des compétences garantes de la qualité du service. Et, pour rester logique avec ce schéma, Veolia Eau a sous-traité la gestion des boues des STEP à un spécialiste, plus à même d'optimiser le devenir de ces sous-produits du traitement des eaux usées.

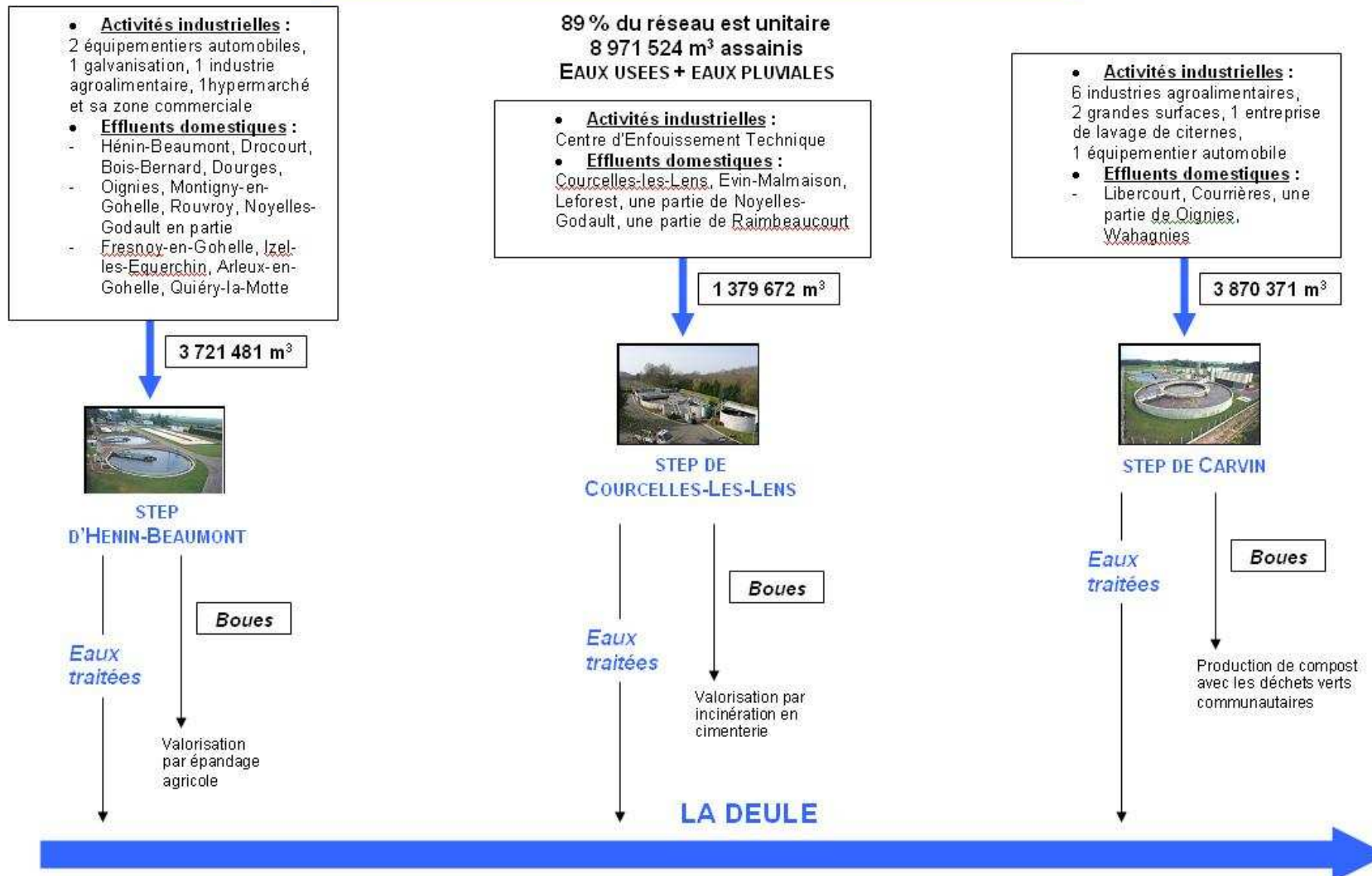
Celui-ci est chargé de la livraison, de l'épandage, du suivi d'exploitation, du bilan agronomique et de l'autosurveillance des épandages des boues.

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Ce service public, encadré par la réglementation, consiste dans un premier temps en la réalisation, avant le 31 décembre 2012, des contrôles diagnostics des installations existantes.

La mise en œuvre opérationnelle du SPANC et la réalisation des premiers contrôles auront lieu en 2011. Ils seront réalisés par Veolia Eau dans le cadre du nouveau contrat d'affermage relatif à la collecte des eaux usées et au SPANC.

Schéma du système d'assainissement et de traitement des boues



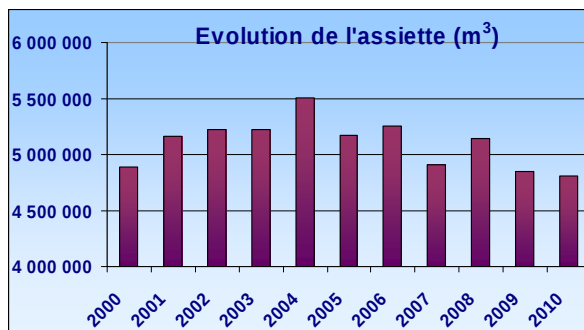
Le devenir des eaux usées

Données démographiques et moyens techniques

Toute l'eau utilisée dans les foyers raccordés est collectée pour être traitée, tout comme les eaux pluviales de ruissellement, les eaux usées industrielles et les eaux de quelques communes voisines du territoire communautaire (Arleux-en-Gohelle, Fresnoy-en-Gohelle, Izel-les-Equerchin, Wahagnies, une partie de Raimbeaucourt, Quiéry-la-Motte).

La CommunAupole de Lens-Liévin traite 50 % des eaux de Rouvroy, 5 % de Courrières et 80 % de Montigny-en-Gohelle sur la station d'épuration de Fouquières-lès-Lens.

En 2010, 4 809 839 m³ facturés aux usagers de la Communauté d'Agglomération Henin-Carvin ont été collectés et traités par le service public d'assainissement, soit 0,9 % de moins qu'en 2009.

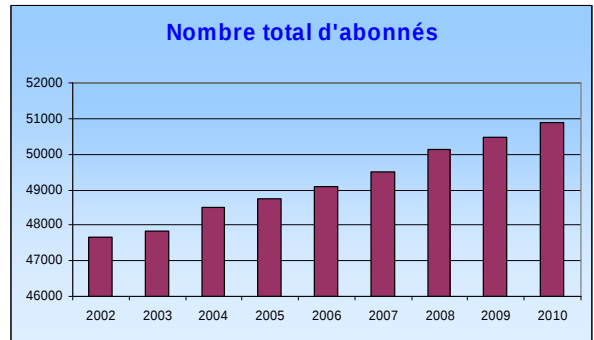


Le nombre d'abonnés est stable

Le nombre d'abonnés s'élève à 50 875 en 2010, il s'agit majoritairement d'usagers domestiques. Comme le montre le graphique ci-après, la progression du nombre d'usagers est en hausse continue depuis plusieurs années. Le nombre d'abonnés a de nouveau augmenté de 0,8 % en 2010. Cela traduit l'augmentation du taux de collecte sur le territoire communautaire et le raccordement de nouveaux usagers. Ce dernier point se fait à population constante, l'arrivée de nouveaux ménages compensant la baisse régulière du nombre d'habitants par ménage.

Les chiffres de la collecte en 2010 :

Longueur du réseau unitaire : 538 km dont 21 km en refoulement
Longueur du réseau séparatif : 74 km
Nombre de déversoirs d'orage : 55
Nombre de postes de relèvement et/ou refoulement : 62
Nombre de trop pleins sur ouvrages annexes : 17
Nombre d'abonnés : 50 875 pour 125 612 habitants



Le taux de raccordement

Le taux de raccordement est estimé à 77 %, ce taux est établi sur la base des contrôles de conformité réalisés de 2003 à 2007. Sur 4 284 contrôles effectués, 977 habitations étaient non raccordées ou partiellement raccordées.

Afin d'améliorer le taux de raccordement, la CAHC se déploie sur plusieurs axes :

- elle préconise la réalisation de contrôles de conformité lors de la cession de biens immobiliers,
- elle incite à la mise en conformité des habitations raccordées aux réseaux d'assainissement qu'elle rénove (104 enquêtes de bon raccordement en 2010),
- elle gère, pour le compte de l'Agence de l'Eau, les subventions à la mise en conformité des installations des particuliers (87 subventions allouées en 2010).

Par ailleurs, cette année, la CAHC a traité 163 demandes d'autorisation de raccordement au réseau public d'assainissement.

Les ouvrages structurants du service public

Sur l'ensemble du territoire communautaire, le réseau de collecte des eaux usées et pluviales est majoritairement unitaire (89%) et se compose de plus de 612 km de réseau de collecte et comprend 62 postes de relèvement et de refoulement, dont 26 sont télésurveillés, ce qui correspond à un poste pour 10 km de réseau ou pour 836 usagers.

L'ensemble des postes a permis de reprendre plus de 29 millions de m³ d'eaux usées ou pluviales, soit une diminution par rapport à 2009, ceci malgré une pluviométrie plus faible.

L'ensemble des eaux collectées est ensuite transporté vers l'une des 3 STEP communautaires du territoire afin d'y être traité avant rejet au canal de la Deûle.

Le réseau de collecte et de transport des eaux usées

Données techniques relatives à l'évolution du service

L'entretien des réseaux de collecte

Les travaux d'entretien sont à la charge du délégataire et sous l'approbation de la CAHC. En 2010, il a été procédé au curage de 8,9 % du linéaire du réseau (soit 55 km de réseau), au curage biannuel des avaloirs, des grilles et des décantations, soit 29 603 opérations de curage. De même, le délégataire a réalisé la désobstruction de 220 branchements sur le réseau public d'assainissement.

Par ailleurs, le délégataire a procédé dans le cadre de ses obligations contractuelles au renouvellement de 13 pompes ou moteurs de pompe et 14 opérations de renouvellement sur poste de refoulement ont été réalisées (vannes, clapets, transformateurs, armoires électriques,...).

Enfin, 473 ouvrages annexes (avaloirs, bouches d'égout, regards de visite...) ont fait l'objet d'un renouvellement à neuf.

1,5 km de réseau a fait l'objet d'un contrôle caméra majoritairement dans le cadre des opérations de renouvellement de collecteur. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte est de 70%.

Les contrôles de conformité

La CAHC a mis en place une procédure de contrôle des dispositifs privés d'eau potable et d'assainissement, notamment appliquée lors de la cession de biens immobiliers.

Cette démarche a deux objectifs : protéger l'environnement et protéger les acquéreurs.

L'objectif prioritaire est de s'assurer du bon fonctionnement des installations qui contribuent à la réduction de la pollution du milieu naturel, à la préservation de la ressource en eau du territoire et au bon fonctionnement du système d'assainissement. Cette démarche vise donc à garantir la salubrité publique.

Au-delà de cet intérêt, il est certainement préférable que le vendeur d'une propriété puisse signaler à l'acquéreur la conformité ou non de sa propriété, afin de ne pas risquer une action en responsabilité pour vice caché en cas de litige.

Jusqu'à fin 2007, c'est le délégataire, mandaté par la Collectivité, qui effectuait le diagnostic lors de la vente d'un bien immobilier aux frais du vendeur.

Or, depuis la parution de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques adoptée le 30 décembre 2006, ces contrôles sont détachables du service public. Ils peuvent donc être effectués par tout prestataire aux compétences reconnues.

Afin que l'utilisateur soit informé des compétences des entreprises mais aussi afin de veiller à la qualité des diagnostics, il a été instauré une charte « diagnostic des dispositifs d'eau potable et d'assainissement ». Les entreprises adhérant à la charte sont des entreprises spécialisées qui s'engagent à respecter les procédures de contrôle définies et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser des prestations de qualité.

Les entreprises ayant adhérées à la charte sont VEOLIA EAU et OTECH Environnement.

Évolution du service et perspectives en 2011

Autosurveillance des déversoirs d'orage et diagnostic permanent du système d'assainissement

La mise en œuvre de l'autosurveillance des systèmes de collecte est obligatoire selon un échéancier prévu par l'arrêté du 22 décembre 1994. Ainsi pour la CAHC, l'autosurveillance des déversoirs d'orage et de tout rejet au milieu naturel est désormais opérationnelle.

Sur le territoire communautaire, il n'existe pas moins de 39 points de rejet potentiels vers le milieu naturel.

Après avoir défini la technique d'instrumentation adéquate à chaque point de rejet en 2008, les travaux d'instrumentation ont été réalisés fin 2009 pour le bassin versant de la station d'épuration d'Hénin Beaumont.

Ces travaux ont été finalisés courant 2010 pour les bassins versants des stations de Carvin et Courcelles-les-Lens.

A terme, au-delà de l'obligation réglementaire, l'objectif est d'effectuer un diagnostic permanent du système d'assainissement afin d'en optimiser la gestion :

- ➔ en rapatriant les informations de débits déversés par ces déversoirs, mais également les débits relevés par les postes de pompage qui sont disséminés sur le territoire,
- ➔ en analysant ces informations par le biais d'outils de traitement informatique tels que les outils de modélisation hydraulique du système d'assainissement.

Les 3 manuels ont été transmis pour validation à l'Agence de l'Eau et au service chargé de la Police de l'Eau.

Le réseau de collecte et de transport des eaux usées

Les travaux d'assainissement en accompagnement des programmes de voirie des Communes membres

Dans un double souci de limiter les nuisances causées aux riverains et usagers et de mutualiser les coûts, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin met en place une programmation d'eau et d'assainissement en accompagnement des programmations de voirie et de projets de chacune des 14 Communes membres, programmation appelée PAV.

Bilan des opérations du PAV en 2010

Au 31 décembre 2010, le bilan des études préalables à la consultation de maîtrise d'œuvre est le suivant :

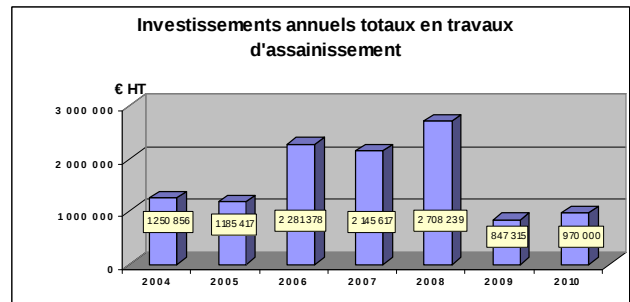
- 4 levés de géomètre,
- 2 études géotechniques,
- 4 enquêtes de rue concernant 292 habitations,
- 288 enquêtes de bon raccordement.

D'un point de vue plus opérationnel, le tableau suivant résume l'état d'avancement des différentes opérations liées à cette programmation :

Maîtrises d'œuvre en cours	6
Consultations d'entreprises en cours	2
Marchés de travaux attribués	1
Chantiers finis mais non réceptionnés	4
Chantiers réceptionnés	2

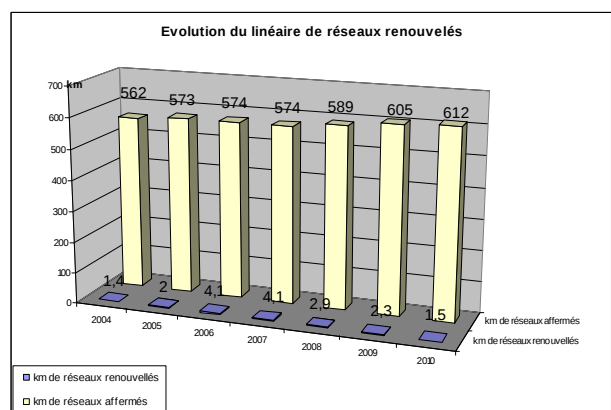
Bilan global des PAV depuis 2004

Le graphique suivant représente l'évolution des investissements liés au PAV au cours des 7 dernières années.



On constate une diminution sensible des investissements en 2009-2010 liés au PAV, de nombreuses opérations ayant été décalées voire annulées du fait de retard pris sur les projets de voirie par certaines communes.

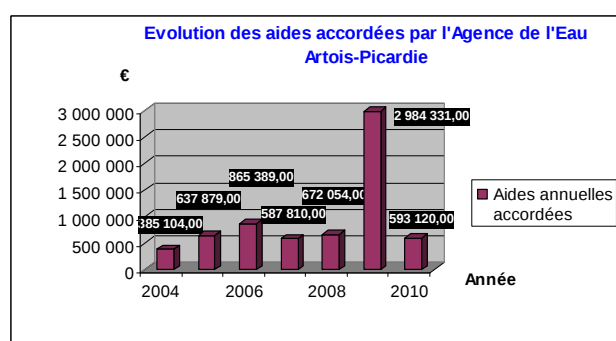
En intégrant l'ensemble des programmations de travaux d'assainissement sur réseaux (Programme d'Assainissement Structurant, Opérations Urgentes, Programme d'Extension de Réseaux), le montant des investissements s'élève à 1 470 000 € HT.



Les subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Une gestion des dossiers de subvention optimisée

Après une année 2009 marquée par un niveau exceptionnel d'aides accordées par l'Agence de l'Eau (aide de 2 025 000 € dans le cadre des travaux de restructuration hydraulique du ru du Marais à Hénin Beaumont), le montant des aides en 2010 s'élève à 593 120 €.



Par ailleurs, les dossiers de subvention sont désormais régularisés très majoritairement dans le délai des 3 ans fixés par convention.

Ainsi, comme le montre le tableau suivant, les aides financières qui ont été notifiées par le biais de conventions signées en 2007 ont été récupérées à hauteur de 66,20 % au cours de la période 2007-2010, sachant que les 33,80 % restant qui ont bénéficié d'une prolongation de délai de la convention seront soldés en 2011.

	Montant en €	%
Aides financières accordées en 2007	593 120	
Montant des encaissements	392 640	66,20
Aides perdues	0	0
Aides en bonne voie de solde	200 480	33,80

Le Programme Pluriannuel Concerté 2011 -2012 :

L'année 2010 a été consacrée, en partenariat avec les services de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, à l'élaboration du Programme Pluriannuel Concerté sur la période 2011 - 2012. Ce programme reprend :

- des travaux d'assainissement liés à la déconnexion d'Eaux Claires Parasites et à l'amélioration du transfert de la pollution vers les différentes unités de traitement,
- les projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour lesquels des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sont mises en œuvre.

Depuis 2007, les actions communautaires sont désormais inscrites dans un programme pluriannuel d'investissement en assainissement. Les actions inscrites dans ce programme sont la concrétisation de tout un travail préalable de diagnostic de fonctionnement de nos réseaux. Celles-ci ont été hiérarchisées en fonction de leurs enjeux :

- lutte contre les inondations touchant des habitations et amélioration du transfert de la pollution de temps sec vers les unités de traitement, ce qui passe notamment par la déconnexion des eaux claires parasites qui touchent une partie significative de nos réseaux d'assainissement,
- gestion du temps de pluie afin d'éviter tout rejet de pollution au milieu naturel jusqu'à la pluie d'occurrence mensuelle,
- lutte contre les petites inondations.

Le Programme d'Assainissement Structurant : la reconquête de l'hydraulique de notre territoire

De nombreux affaissements miniers ont perturbé en profondeur le cycle de l'eau sur la CAHC. Pour éviter d'inonder de grands secteurs, il a été nécessaire d'évacuer rapidement les eaux pluviales et de remontées de nappe vers la Deûle, principal exutoire sur notre territoire. Cependant, ces aménagements sont aujourd'hui la cause de nombreuses inondations et de dégradation des zones humides du fait des débordements des réseaux d'assainissement unitaires.

Afin d'éradiquer ces dysfonctionnements, les élus communautaires ont lancé un grand programme de travaux visant à redonner à l'eau toute sa place sur le territoire : le Programme d'Assainissement Structurant.

Ce programme vise d'une part, à rétablir le réseau hydrographique de surface, qui a été busé et enfoui dans nos réseaux d'assainissement, et d'autre part, à restructurer les systèmes d'assainissement ainsi allégés d'une partie des eaux claires parasites.

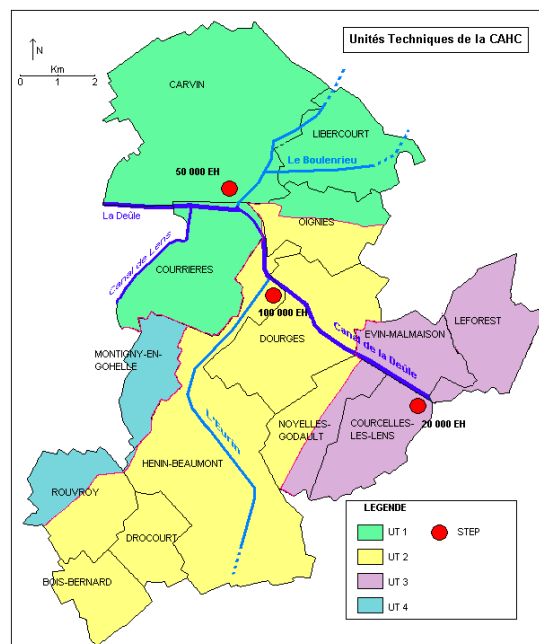
La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin s'est lancée dans une dynamique d'envergure pour maîtriser l'hydraulique sur son territoire, en veillant à ce que les actions proposées améliorent en profondeur le cadre de vie du territoire. Cette reconquête passe, en premier lieu, par la création d'un réseau pluvial de surface dont la vocation est de supprimer les inondations sur le territoire communautaire et de développer la qualité environnementale, et notamment la biodiversité, en inscrivant ce nouveau réseau de ruisseaux et zones humides dans la trame verte et bleue communautaire.

Le recours à des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage pour les 3 opérations phares du PAS

Face à l'ampleur des investissements (environ 50 millions d'euros sur les 5 prochaines années), il a été décidé de profiter des nombreux travaux hydrauliques pour améliorer en profondeur le cadre de vie de nos concitoyens en redonnant à l'eau toute sa place sur le territoire. Pour ce faire les principales opérations ont été regroupées au sein de leur bassin versant respectif :

- la déconnection des Eaux Claires Parasites du bassin de collecte Carvin-Libercourt,
- la restructuration du réseau d'assainissement du centre-ville d'Hénin Beaumont,
- la restructuration et reconquête du Filet Morand.

Sur ces trois bassins versants, il a été décidé de renforcer les capacités d'intervention des services par le soutien d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dont l'objectif est de définir un programme transversal intégré aux projets de développement des territoires et participant à leur développement qualitatif.



L'unité technique de Carvin

Cette unité technique est traversée par le canal de la Deûle et par le canal de Lens, ses seuls exutoires. Elle comprend :

- un bassin de collecte au nord de la Deûle, constitué de la station d'épuration de Carvin (50 000 EH) et de deux sous-bassins, les Botiaux et les Wacheux,
- un bassin de collecte au sud de la Deûle, correspondant aux effluents de la commune de Courrières.

Malgré le caractère relativement récent de la station d'épuration, le rendement épuratoire de l'ensemble du système d'assainissement reste insuffisant. Les effluents arrivant à la STEP sont fortement dilués, ce qui met en évidence la problématique aiguë des ECP sur la branche Botiaux.

Un programme d'actions a été mis en place sur ce territoire. Son objectif est d'optimiser les capacités de traitement de la STEP en supprimant les ECP et en créant Zones d'Expansion de Crues sur les différentes branches.

Les études préalables (topo, faune-flore, géotechnique) ont été lancées sur les 3 ZEC (2 sur Wahagnies dans le Nord et 1 à Carvin). L'acquisition des parcelles concernées est en cours et la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de ces ZEC a été notifiée.

Par ailleurs, un bassin de stockage-restitution de 5 000 m³ et un décanteur lamellaire seront mis en œuvre en tête du bassin des Botiaux afin d'intercepter l'intégralité des effluents par temps sec et de limiter les déversements dans les Botiaux afin de pérenniser la requalification de ces bassins. Sur cette opération, l'ensemble des études préalables ont également été menées et le cahier des charges de consultation de Maîtrise d'œuvre rédigé.



L'unité technique de Hénin

Cette unité technique d'assainissement est constituée de la station d'épuration d'Hénin Beaumont et du territoire dont elle reçoit les eaux usées et pluviales. Ce dernier est décomposé en 3 sous-bassins versants :

- le bassin versant Hénin-Centre,
- le bassin versant Dourges-Canal,
- le bassin versant Oignies-Tordoir.

Les réseaux d'assainissement structurant les plus anciens ont eu à souffrir des affaissements miniers. C'est ainsi que certaines canalisations présentent des contre-pentes parfois importantes et sont dans un état structurel dégradé. Le réseau hydrographique de surface, constitué du Courant de la Motte et des fossés attenants, a également été fortement perturbé.

Le réseau d'assainissement transporte à présent une grande partie des eaux des fossés qui ne peuvent plus rejoindre gravitairement la Deûle.

Sur cette unité technique, le programme de lutte contre les inondations et les pollutions a démarré par la reconstruction de la station d'épuration d'Hénin Beaumont et la restructuration hydraulique des réseaux en amont. Ces chantiers ont débuté en janvier 2010 pour un montant global de 27 millions d'euros HT. La date de mise en eau des nouveaux équipements est prévue en mi-2011.

De nouveaux travaux vont être lancés à court terme :

- le renforcement du contournement Ouest (rues des Déportés et Blum) afin de résorber les inondations au niveau du carrefour Eisenhower – Déportés pour un coût global de travaux de près de 2 millions d'euros HT. La maîtrise d'œuvre a été notifiée en 2010.
- La reconstruction des collecteurs de la rue Pasteur et du Coron Ramon et la mise en œuvre d'un bassin de stockage-restitution de 5 100 m³ situé Coron de la Perche pour un coût global de travaux de 6,5 millions d'euros HT. La maîtrise d'œuvre a été notifiée en 2010.



- La réhabilitation du collecteur de centre-ville pour un coût global de travaux de 2,5 millions d'euros HT. La maîtrise d'œuvre sera notifiée en 2011.

Les deux premières opérations seront réalisées prioritairement car relatives à la lutte contre les inondations. Elles permettront une protection des secteurs concernés jusqu'à des événements pluvieux d'occurrence vicennale.

Par ailleurs, une modélisation hydraulique et une étude environnementale ont été lancées en 2010 sur le Courant de la Motte.

Le Courant de la Motte est un cours d'eau non domanial qui prend naissance sur les hauteurs d'Ostricourt puis s'écoule sur environ 4 km au travers des communes de Dourges et Oignies pour rejoindre la Deûle.

Il permet d'évacuer les eaux de ruissellement et les eaux de drainage des terrains à vocation agricole de son bassin versant. Celui-ci est caractérisé par une nappe souvent très proche du sol.



Il est composé, dans sa partie amont, d'un maillage de fossés dont les sources se situent sur Ostricourt, Dourges et Evin-Malmaison.

Le Courant de la Motte reprend les effluents traités en sortie de la STEP d'Ostricourt ainsi que les surverses de temps de pluie de cet ouvrage.

Son tracé a subi de profondes modifications dues à la pression urbaine bouleversant un fonctionnement qui ne donnait déjà pas satisfaction en raison du faible dénivelé et des affaissements caractéristiques de la topographie du secteur.

Par ailleurs, 3 projets pourraient, à moyen terme, avoir un impact non négligeable sur le Courant de la Motte :

- l'extension de 120 ha de la plate-forme multimodale Delta 3,
- la possible réalisation d'un barreau pluvial qui assurerait le transfert des ECP en provenance de Libercourt (secteur Ringeval, base de loisirs et bois de l'Emolière). Ce barreau pluvial rejoindrait la Deûle via le Courant de la Motte en traversant Oignies suivant un tracé encore à l'étude qui favoriserait les écoulements gravitaires à ciel ouvert,
- le développement du quartier de la Maille Verte sur Oignies au lieu-dit « Perd Semence ».

C'est dans ce contexte que la CAHC a lancé en 2010 une étude afin de modéliser le Courant de la Motte, de diagnostiquer son fonctionnement hydraulique actuel, puis dans un second temps, de proposer un certain nombre d'actions correctives qui devront intégrer les projets cités plus haut.

En parallèle, la modélisation hydraulique est accompagnée d'un diagnostic environnemental qui a pour objet la réalisation d'un recensement des habitats, d'un inventaire faunistique et floristique du Courant de la Motte et ses milieux humides, ainsi que l'élaboration d'un diagnostic de la qualité des eaux (mesures de débit physico-chimiques, bactériologiques,...).

A partir du diagnostic et de l'état des lieux, un programme d'aménagement et de gestion sera précisé permettant à ce cours d'eau de retrouver une bonne qualité de l'eau, un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel et à retrouver ou maintenir une faune et une flore diversifiées. De plus cette renaturation va participer pleinement à la lutte contre les inondations par la création de zones humides permettant d'écarter naturellement les crues du cours d'eau.

L'unité technique de Courcelles-les-Lens

Cette unité technique est composée :

- d'une station d'épuration de 20 000 équivalents habitants mise en service en 1989 à Courcelles-les-Lens,
- et de deux bassins de collecte.

Situé au nord de la Deûle, le bassin de collecte « Evin-Malmaison – Leforest » s'étend sur les communes d'Evin-Malmaison et de Leforest ainsi que sur les communes du nord, Raimbeaucourt et Moncheaux.

Le second bassin de collecte s'étend sur les communes de Courcelles-les-Lens et Noyelles-Godault.

Le bassin de collecte Evin-Malmaison – Leforest est particulièrement marqué par la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

D'une part, les tracés naturels du Filet Morand, cours d'eau non domanial, et des fossés attenants, ont été fortement modifiés par les affaissements miniers et par le développement de l'urbanisation. Dans ce contexte, l'écoulement naturel du Filet Morand vers son exutoire historique, la Deûle, a été interrompu. Il a alors été canalisé et transformé progressivement en réseau d'assainissement.



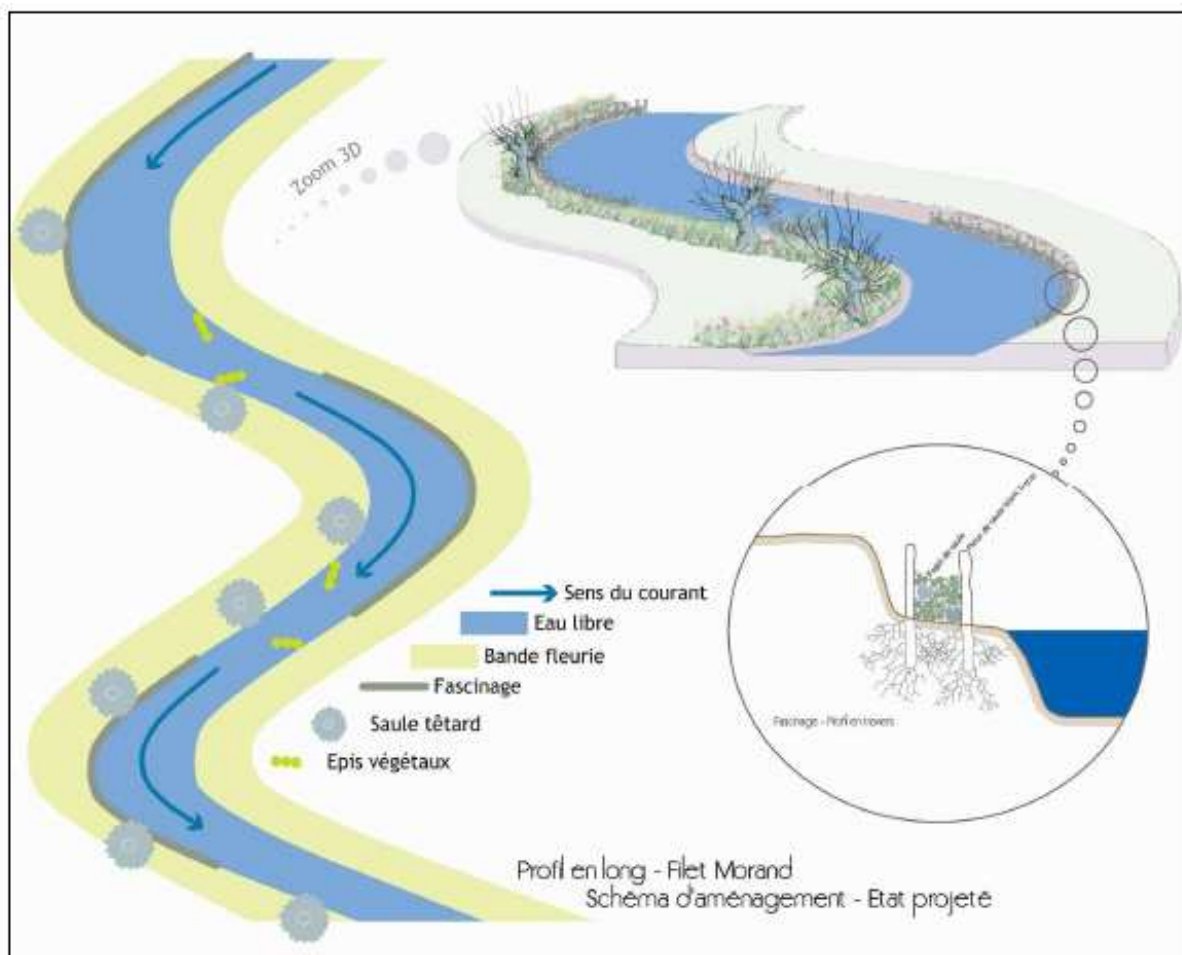
Filet Morand à Evin-Malmaison

D'autre part, l'habitat s'étant développé au plus proche des puits de mine, sur ou à proximité de secteurs marécageux devenus comme tels du fait des affaissements miniers, le réseau d'assainissement a parfois été posé de façon non étanche pour drainer la nappe affleurante.

Au global, le programme général d'investissement à mettre en œuvre pour la restructuration hydraulique de ce secteur et la reconquête du Filet Morand s'élève à plus de 27 millions d'euros HT.

Ce programme, établi sur la base de la modélisation hydraulique et de l'étude environnementale du Filet Morand achevées en 2010, se décline en 3 temps :

- l'action prioritaire est la déconnexion du Filet Morand du réseau d'assainissement. Cette déconnexion permettra de supprimer plus de 50 % des eaux claires parasites arrivant actuellement à la station d'épuration de Courcelles-les-Lens. Cette déconnexion passe par le rétablissement d'un réseau hydrographique de surface de qualité venant consolider la trame verte et bleue communautaire. Pour ce faire, le CAHC a d'ores et déjà déconnecté les rejets directs d'eaux usées du Filet Morand, et s'apprête à renaturer plus de 10 km de cours d'eau et à recréer des zones humides de qualité servant également à écrêter les crues lors d'événements orageux.
- Pour finaliser la restructuration du système d'assainissement, il sera nécessaire de reconstruire une nouvelle station d'épuration capable de gérer les pollutions par temps de pluie. Il est donc prévu de réaliser un diagnostic du système d'assainissement consécutivement aux travaux de restructuration des réseaux afin de connaître son fonctionnement dans sa nouvelle configuration. Cette analyse permettra la construction d'un ouvrage d'épuration fiable et correctement dimensionné.
- La déconnexion des eaux claires parasites permettra d'assurer le transfert des eaux usées de temps sec vers la station d'épuration. Elle permettra également de diminuer très nettement le risque d'inondations par débordement des réseaux d'assainissement, notamment sur Leforest. Toutefois, si des problèmes d'inondations persistaient après l'ensemble de ces travaux, la réhabilitation du collecteur pluvial (ovoïde 180) situé à l'est de Leforest, serait alors réalisée.

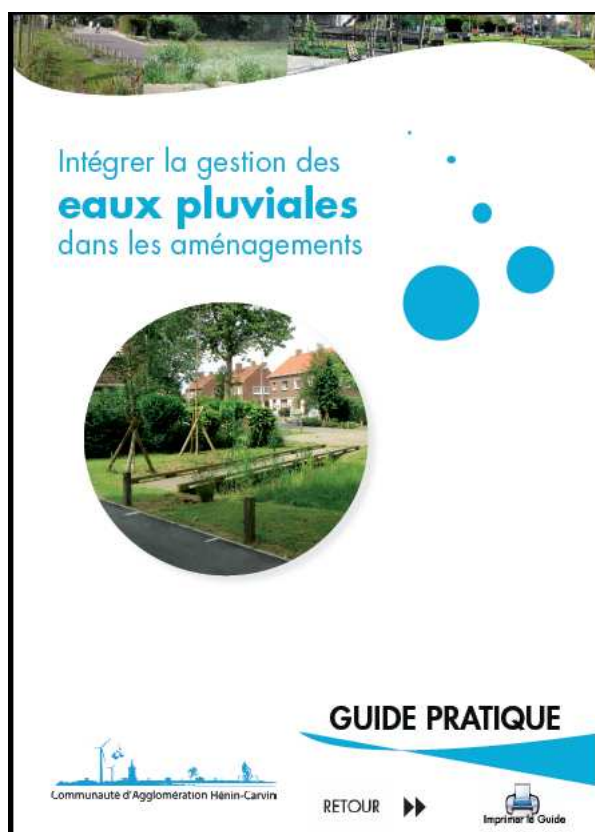


La gestion des Eaux Pluviales

La compétence « Eaux Pluviales »

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin est responsable et compétente pour les eaux pluviales reprises par le réseau public d'assainissement (unitaire ou séparatif) et les ouvrages de gestion alternative (par exemple les noues).

Il est utile de préciser que les eaux de ruissellement n'entrant pas dans les ouvrages communautaires, ne relèvent pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération, mais de la responsabilité des propriétaires des parcelles concernées (champs, chaussée etc.).



Analyse, renforcement et communication sur la politique communautaire de promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales :

Depuis plusieurs décennies, des efforts techniques et financiers ont été consentis sur la Communauté d'Agglomération pour remédier aux dysfonctionnements et insuffisances des réseaux d'assainissement.

Il est apparu indispensable de ne plus en rajouter dans des réseaux déjà saturés.

Le recours aux techniques alternatives ou compensatoires, constitue une solution intéressante, techniquement, écologiquement et économiquement, pour gérer la pluie. Ces techniques permettent en effet de gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Cependant, aujourd'hui, après plusieurs années de mise en œuvre d'une politique innovante, il est apparu nécessaire de réaliser un bilan des premières expériences afin d'optimiser la mise en œuvre des techniques alternatives sur le territoire communautaire.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération a lancé une étude qui permettra de fournir à l'ensemble des acteurs de l'acte de construire, des outils leur permettant de s'approprier plus facilement ces techniques.

Un vrai travail partenarial a été engagé notamment entre les techniciens des communes et des services de la CAHC et l'ensemble des acteurs de l'acte de construire.

Le guide sur les Techniques Alternatives est sorti en janvier 2010. Il est aujourd'hui téléchargeable gratuitement sur le site de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Par ailleurs, la CAHC a mis en place des formations sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Ainsi en 2010, une demi-journée de formation mensuelle a permis aux acteurs de l'acte de construire du territoire de s'approprier le nouveau guide communautaire.

La CAHC est également intervenue au 3^{ème} forum national sur la gestion durable des eaux pluviales qui s'est déroulé à Douai en septembre en organisant une visite des sites exemplaires en matière de technique alternative de son territoire. La collectivité a aussi obtenu le 2^{ème} prix au concours des Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, démontrant un peu plus son rôle moteur en matière de techniques alternatives.

La gestion « à la parcelle » des eaux pluviales

Désormais un seul mot d'ordre : « Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle. L'infiltration, si elle est possible techniquement, doit être privilégiée. »

A défaut les eaux seront tamponnées puis envoyées dans un exutoire naturel ou au réseau public d'assainissement à un débit de fuite limité à 2 l/s/ha. »

C'est uniquement en respectant ce principe que l'on pourra garantir la sécurité des individus en les protégeant contre les inondations d'origine urbaine mais aussi assurer la continuité du développement urbain sans alourdir les budgets des collectivités et des particuliers. Rappelons, par ailleurs, que la mise en place de techniques alternatives contribue à la reconquête des milieux naturels puisqu'elle limite la pollution rejetée au milieu naturel et favorise la recharge des nappes phréatiques.

Cette nouvelle approche de la gestion des eaux pluviales est désormais appliquée par bon nombre d'élus, de techniciens communaux, de maîtres d'œuvre ou d'aménageurs. Elle est notamment intégrée dans les Plans Locaux d'Urbanisme en cours de révision.

La CAHC adhère à l'ADOPTA

L'Association Douaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives vise à promouvoir ces techniques inscrites dans la notion de développement durable. La Communauté d'Agglomération a décidé, début 2006, de participer aux sessions de travail organisées par l'ADOPTA afin de participer activement à la réflexion et à la promotion des techniques alternatives et de bénéficier des retours d'expériences des membres de l'association.



Noues paysagères cité des Bonniers à Oignies



Noues paysagères cité Saint Paul à Carvin

Noüe paysagère zone d'Activités la Chênaie à Rouvroy



Le traitement des eaux usées en STEP

Le traitement, la qualité pour l'environnement

Une surveillance accrue des effluents industriels

Depuis 2001, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un service Police des Réseaux afin notamment de contrôler les rejets industriels. Il s'agit de veiller au respect de la réglementation en matière de rejets au réseau public d'assainissement.

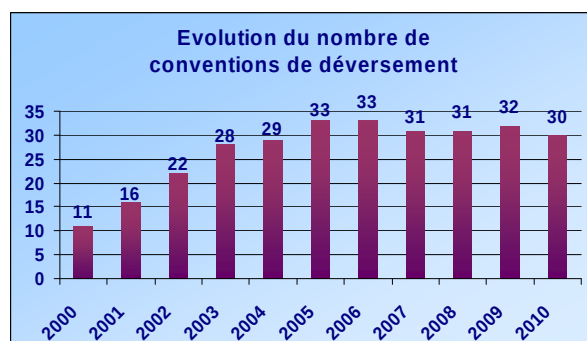
Cette mission est d'autant plus importante qu'elle permet de garantir un traitement optimal en station d'épuration urbaine et donc une maîtrise des coûts de traitement.

Cette vigilance permet également d'assurer la sécurité des agents intervenant au niveau des réseaux publics d'assainissement. Par ailleurs, la filière de valorisation des boues est pérennisée par cette action de veille et de contrôle.

La Collectivité autorise les rejets des industriels par voie de convention spéciale. Ce « contrat » a pour objet de définir les conditions de raccordement et de traitement des effluents rejetés par l'entreprise dans le réseau d'assainissement de la Collectivité.

Au total, 30 conventions de déversement sont en vigueur sur le territoire communautaire, dont 26 ont été renouvelées en 2010. Les deux conventions n'étant plus en vigueur correspondent à la fermeture des établissements STAF et Le Petit Cuisinier.

Parallèlement, la CAHC établit également des arrêtés de déversement afin de respecter la législation.



Les stations d'épuration de la CAHC reçoivent et traitent également les eaux usées de communes avoisinantes (Fresnoy-en-Gohelle, Izel-les-Equerchin, Arleux-en-Gohelle, Quiéry-la-Motte, Raimbeaucourt, Wahagnies).

A cet effet, des conventions de participation financière avec ces communes, via NOREADE ont été mises en place.

Les Conventions Spéciales de Déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques ou pluviales au Réseau Public d'Assainissement, doit être préalablement autorisé par la Collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. »

L'autorisation de déverser les eaux usées industrielles est délivrée sous la forme d'un arrêté, qui fixe de façon unilatérale les conditions d'acceptation générales de l'effluent. Ce document peut s'accompagner le cas échéant d'une Convention Spéciale de Déversement.

La Convention Spéciale a pour objet de définir les conditions de raccordement et de traitement des effluents rejetés par l'entreprise dans le réseau d'assainissement de la Collectivité.

La convention formalise la prise en charge par la Collectivité de l'épuration des rejets de l'entreprise raccordée au dispositif public d'assainissement, qui ainsi bénéficie d'un traitement performant et peu onéreux du fait de l'effet d'échelle, de ses effluents par la station d'épuration urbaine de la collectivité publique.

Le traitement des eaux usées en STEP

Les eaux usées collectées par le réseau sont acheminées, selon leur bassin de collecte, vers l'une des trois stations d'épuration implantées sur les communes de Carvin, Hénin Beaumont et Courcelles-Lès-Lens.

Les études hydrauliques menées sur le territoire montrent que les trois stations traitent de grandes quantités d'eaux claires et proposent des solutions afin de résoudre les problèmes liés à cette surcharge.

Les eaux sont épurées en station avant d'être rejetées au milieu naturel. Le traitement est en effet nécessaire pour éviter de dégrader la qualité des cours d'eau. Toutefois, l'eau traitée ne sera pas pour autant réutilisée en Eau Potable. Elle se mélangera aux eaux du canal de la Deûle et retournera dans le cycle naturel.

La Directive Européenne du 21 mai 1991, relative aux eaux résiduaires urbaines, impose le traitement du phosphore sur les stations d'épuration. Cette obligation s'applique donc à la CAHC avant fin 2011 car le territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Le traitement du phosphore sur les stations de Carvin et Courcelles-Lès-Lens est effectif depuis novembre 2010, la nouvelle STEP d'Hénin-Beaumont traitera également le phosphore, la CAHC est donc aujourd'hui également en conformité réglementaire sur ce point.

L'ensemble des stations d'épuration communautaires est placé sous autosurveillance depuis 2002 (veille au respect des normes de rejet), et les dispositifs d'autosurveillance sur le réseau de collecte sont désormais opérationnels.

Le traitement des eaux usées en STEP

Comment fonctionne une STEP ?

L'épuration des eaux usées en STEP consiste à forcer les processus biologiques et physico-chimiques naturels. Pour cela diverses actions sont nécessaires :

Le prétraitement : vise à supprimer les déchets « visibles » de l'eau usée, pour cela les effluents sont dégrillés en passant au travers un ensemble de grilles qui retient les plus gros déchets (bouteilles, sacs plastiques...). Ensuite, l'eau subit un dessablage afin d'éliminer les substances décantables contenues dans l'effluent (graviers, sables...). Enfin, une étape de déshuilage est réalisée grâce à une injection d'air et un raclage dans le but de récupérer les flottants de faible densité (graisses, huiles...).

Le traitement primaire : l'eau usée contient des particules qu'il est nécessaire de supprimer, pour cela l'effluent est décanté dans un bassin afin d'éliminer les matières en suspension.

Le traitement biologique : l'effluent est aéré pour permettre aux micro-organismes naturellement présents dans l'eau de se développer afin de dégrader l'azote et le carbone. Un bassin aérobie équipé de surpresseurs d'air génère une « boue activée » qui permet la dégradation du carbone dissous et la nitrification de l'azote. Un bassin anaérobie complète ce traitement en dénitrifiant l'azote soluble.

La clarification : un dernier bassin permet de séparer par décantation les boues de l'eau épurée qui sera rejetée au canal de la Deûle.

Le traitement des boues : les boues liquides sont récupérées et déshydratées sur des filtres pour pouvoir être soit valorisées (épandage, compostage...), soit éliminées (incinération, enfouissement...) en fonction de leur qualité.

L'activité des stations communautaires

Performances techniques des 3 stations d'épuration :

Volumes traités dans les stations : 8 971 524 m³
Volumes by-passés par les stations : 2 413 527 m³
Volumes facturés (assiette) : 4 809 839 m³
Total des charges brutes entrantes : 4171 kg/j DBO5
Rendement d'épuration moyen (DBO5) : 97,8 %
Conformité des performances des équipements d'épuration:100%

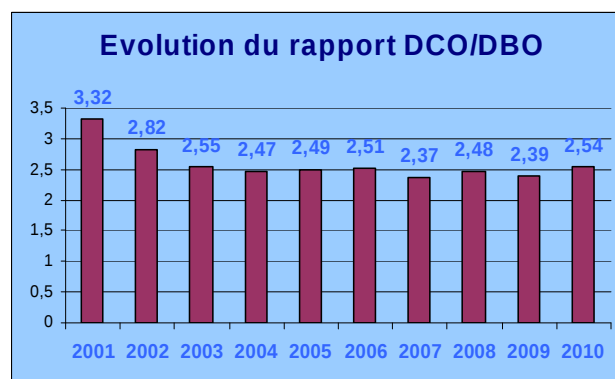
La Station d'Hénin Beaumont

Cette station a été mise en service en 1977 et traite les eaux de 11 communes (Hénin Beaumont, Drocourt, Bois-Bernard, Dourges, Oignies, Rouvroy, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Quiéry-la-Motte, Arleux-en-Gohelle, Fresnoy-en-Gohelle) et les effluents d'industries des secteurs de l'agroalimentaire, de la pétrochimie...

En 2010, la station a traité une moyenne journalière de 10 196 m³/j, soit une baisse de 4,2 % par rapport à l'année précédente. Le volume écrêté en tête de station a été estimé à 1 910 986 m³, soit 3,9 % de plus qu'en 2009.

On observe une baisse des charges entrantes en STEP par rapport à 2009.

Après une augmentation de la biodégradabilité des effluents ces dernières années, il est constaté une stabilisation de celle-ci confirmant l'impact de la mise en place des conventions spéciales de déversement chez les industriels. La biodégradabilité est caractérisée par le rapport DCO/DBO (cf. tableau).



Le suivi effectué en 2010 ne présente aucun dépassement des valeurs limites sur près de 650 analyses effectuées.

En 2010, les rendements épuratoires sont en augmentation par rapport à 2009 et restent conformes.

Le traitement des eaux usées en STEP

La Station de Courcelles-Lès-Lens

Cette station a été mise en service en 1989. Elle traite les effluents de Courcelles-Lès-Lens, Evin-Malmaison, Leforest et une partie de Noyelles-Godault ainsi que les effluents de quelques industries (galvanisation, production électronique...).

En 2010, la station a traité 1 379 672 m³ d'eaux usées, soit une baisse de 5,32 % des volumes traités par rapport à l'année précédente pour une pluviométrie un peu plus élevée (641 mm à la place de 628 mm). La station reste en état de surcharge hydraulique. Cette surcharge est due à une intrusion importante d'eaux claires parasites dans le réseau de collecte. Afin de résoudre ce dysfonctionnement, la CAHC a programmé les travaux de déconnexion du Filet Morand (plus de 2 millions de m³ d'eaux claires parasites par an) pour qu'il retrouve sa fonction initiale et un tracé naturel dans le cadre de la trame verte et bleue communautaire.

En 2010, il est constaté une baisse des volumes rejetés vers le milieu naturel, avec 502 541 m³ by-passés soit 6,2 % de moins qu'en 2009.

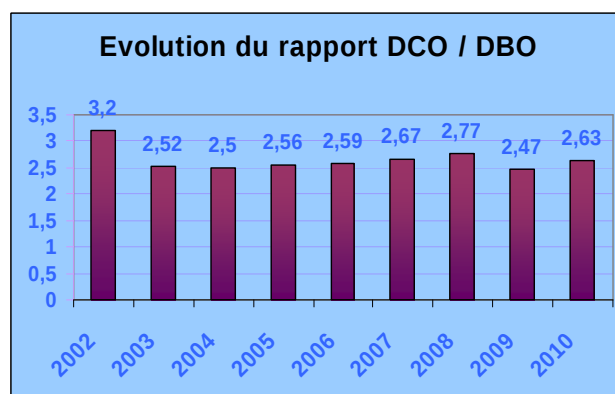
Il est constaté une augmentation des concentrations moyennes journalières et des charges entrantes en STEP. Aucun dépassement sur les rejets journaliers n'a été constaté.

La Station de Carvin

Cette station a été mise en service en 1993. Elle traite les eaux usées des villes de Carvin, Libercourt, Courrières, Oignies, Wahagnies et de quelques industries (agro-alimentaires, grandes surfaces, entreprises de lavage de citernes et multiples installations logistiques).

En 2010, le volume traité a été de 3 870 371 m³ soit une baisse par rapport à l'année précédente de 9,2 %. Pour 2010, la qualité des rejets est conforme : aucun dépassement des seuils n'a été constaté, et ce malgré les importants dépassements de charges et de débits en entrée de station.

La concentration moyenne en eaux brutes est en baisse par rapport à l'année 2009 sur l'ensemble des paramètres. Néanmoins, il est à noter une stabilisation de la biodégradabilité des eaux usées (rapport DCO/DBO) qui permet de confirmer l'action bénéfique de la mise en place de conventions de déversement sur le bassin de collecte de Carvin malgré une fraction significative d'effluents industriels.



L'ensemble des rejets vers le milieu naturel et les rendements épuratoires se sont avérés conformes.

Les performances des STEP

De bons rendements épuratoires

	Carvin	Hénin Beaumont	Courcelles-Lès-Lens
DBO5 (demande biologique en oxygène après 5 jours)	97,8 %	98,2 %	97,4 %
DCO (demande chimique en oxygène)	90,3 %	93,0 %	88,7 %
MES (matières en suspension)	95,3 %	97,2 %	94,4 %
NTK (azote réduit)	91,7 %	82,0 %	85,7 %
Pt (phosphore total)	66,2 %	85,0 %	59,2 %

Il est important de noter que le traitement du phosphore est effectif sur les stations de Carvin et de Courcelles-les-Lens depuis novembre 2010. Pour la station d'épuration d'Hénin-Beaumont, le traitement du phosphore a été intégré dans les travaux de reconstruction, qui s'achèveront au 3^{ème} trimestre 2011.

Volumes mensuels traités et rejetés au milieu naturel

Station de Courcelles-Lès-Lens

Janvier 148 839 m ³	Février 135 529 m ³	Mars 148 902 m ³	Avril 136 683 m ³	Mai 103 962 m ³	Juin 77 764 m ³
Juillet 73 086 m ³	Août 94 228 m ³	Septembre 86 397 m ³	Octobre 100 224 m ³	Novembre 127 783 m ³	Décembre 146 275 m ³

La station d'épuration n'est plus en état de surcharge hydraulique permanente compte tenu de la définition d'un nouveau domaine de traitement garanti qui passe de 2500m³/j à 4500 m³/j en 2009. La charge hydraulique moyenne de l'usine a représenté 84 % de la charge nominale et 46 % des valeurs journalières de débits étaient supérieures au débit nominal. Malgré cela, il n'a été constaté qu'un seul dépassement sur les rejets mais ceci pour un jour où le débit traité sur la station était supérieur au domaine de traitement garanti. Ils sont conformes en moyenne annuelle aux rendements minimaux prescrits dans l'arrêté du 22 décembre 1994.

Station de Carvin

Janvier 412 924 m ³	Février 414 152 m ³	Mars 401 087 m ³	Avril 293 656 m ³	Mai 238 041 m ³	Juin 225 589 m ³
Juillet 265 279 m ³	Août 288 575 m ³	Septembre 267 792 m ³	Octobre 274 183 m ³	Novembre 386 742 m ³	Décembre 402 351 m ³

Le volume annuel traité s'élève à 3 870 371 m³, soit une baisse de 9,2 % par rapport à l'année 2009. Aucun dépassement de la valeur nominale journalière n'a été observé, compte tenu de la définition d'un nouveau domaine de traitement garanti qui est de 27 600 m³/j. Les rendements épuratoires sont satisfaisants et conformes à l'arrêté du 22 décembre 1994.

Station de Hénin-Beaumont

Janvier 330 341 m ³	Février 312 228 m ³	Mars 302 354 m ³	Avril 260 835 m ³	Mai 272 413 m ³	Juin 276 058 m ³
Juillet 278 193 m ³	Août 288 957 m ³	Septembre 298 643 m ³	Octobre 345 743 m ³	Novembre 405 213 m ³	Décembre 347 647 m ³

Le volume annuel traité s'élève à 3 721 481 m³, soit une baisse de 7,3 % par rapport à l'année 2009. L'usine a été chargée hydrauliquement sur l'ensemble de l'année à 91 % de son flux nominal, avec 66 jours de dépassement du débit nominal théoriquement admissibles et des pointes journalières de 105 à 136 %. L'ensemble des rendements est très satisfaisant au regard des charges hydrauliques. Les rendements épuratoires sont conformes à l'arrêté du 22 décembre 1994 pour l'année 2010 et stables sur l'ensemble des paramètres.

Le devenir des sous-produits issus des STEP

La destination des sous-produits

L'épuration des eaux usées sur les 3 stations d'épuration génère différents sous-produits qu'il est nécessaire de gérer. Il s'agit des refus de dégrillage (bois, bouteilles, cannettes, plastiques...), des sables (graviers, cailloux, particules...), des graisses (huiles, matières grasses...) et des boues d'épuration.

Les tonnages de boues en sortie de STEP en 2010

- à **Carvin** : 2 840 tonnes à 15 % de matières sèches (siccité), soit 616 tonnes de matières sèches.
- à **Hénin Beaumont** : 4 818 tonnes à 31 % de siccité, soit 1 487 tonnes de matières sèches.
- à **Courcelles-Lès-Lens** : 1 301 tonnes à 13,2 % de siccité, soit 171,3 tonnes de matières sèches co-incinérées dans une cimenterie en Allemagne.

Les tonnages des sous-produits des STEP en 2010

Refus de dégrillage : 30,6 tonnes

Graisses : 17,7 tonnes

Sables : 76,4 tonnes

Boues : 1 657 tonnes MS

Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes : 100 %

Toutes les graisses ont fait l'objet d'un traitement par biodigester hors territoire afin de les valoriser.

Le traitement des boues : une valorisation agricole dans le cadre d'une démarche qualité

Le procédé d'épuration des eaux usées génère des boues liquides qui sont extraites des divers ouvrages (essentiellement les clarificateurs et les décanteurs) équipant les STEP.

Ces boues sont alors extraites des ouvrages pour être déshydratées. Ces boues sont valorisées via des filières adéquates. Les filières actuellement utilisées sur nos STEP sont au nombre de 4 :

- valorisation agricole des boues après co-compostage,
- valorisation agricole des boues après chaulage,
- valorisation énergétique des boues par incinération,

- élimination en Centre d'Enfouissement Technique (CET) des lots non-conformes. Non utilisée en 2010.

Afin d'accroître la valorisation des boues d'épuration, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin met en place des mesures visant à obtenir un taux de valorisation maximum. Ainsi, la traçabilité des boues par des analyses supplémentaires, notamment sur les métaux (Plomb, Zinc, Cadmium) et un suivi plus approfondi de la qualité du produit permet une gestion par lot plus précise. Les boues ne répondant pas aux critères définis par la réglementation sont systématiquement envoyées en CET.

De plus, la Collectivité a équipé les STEP d'unités de mesure du potentiel d'Hydrogène (pH) en continu dans le but d'augmenter la réactivité des équipes d'exploitation en cas de pollution des eaux brutes.

Il est important de rappeler que pour être épandues les boues d'épuration urbaines doivent respecter les termes de l'arrêté du 8 janvier 1998 en veillant à la qualité agronomique des produits épandus.

Le devenir des boues par STEP

Les boues d'Hénin-Beaumont

Cette année, 4 818 tonnes de boues à 31 % de siccité ont été produites, soit une baisse de 5 % par rapport à 2009.

En 2010, 100 % des boues sont conformes aux normes d'épandage.

La CAHC a élaboré un plan d'épandage regroupant 20 agriculteurs sur plus de 1 000 hectares, le plan permet d'assurer le recyclage des boues à 20 tonnes brutes/ha avec une période de retour de 3 ans.

Les boues de Carvin

Les boues de Carvin sont compostées à Graincourt-lès-Havrincourt. Le produit obtenu est agronomiquement plus complet car plus riche en humus et présente un meilleur aspect visuel et physique que les boues chaulées. Le compost ainsi obtenu est encore plus intéressant pour l'agriculture. C'est un amendement organique de grande qualité qui contribue fortement à améliorer la composition des sols agricoles.

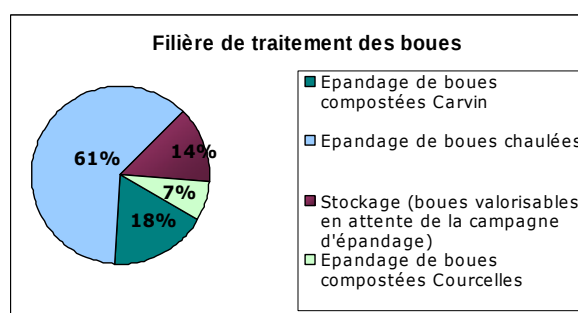
En fait, il s'agit d'un co-compostage, les déchets verts broyés et collectés sur la Communauté d'Agglomération sont mélangés aux boues de la STEP de Carvin pour former des andains qui seront fermentés.

Les boues contrôlées ont toutes été conformes aux analyses, tant du point de vue des éléments traces métalliques que des composés organiques.

Cette année encore, la totalité du tonnage de boues produites (2 840 tonnes) a été envoyée pour être compostée. Elles seront épandables dès leur maturation. Il est constaté une légère augmentation du tonnage produit.

Les boues compostées de la STEP de Carvin sont à 100% valorisées en agriculture dans le cadre du plan d'épandage élaboré en 2001 qui permet de regrouper 19 agriculteurs pour 1 023 hectares de surface épandable sur 50 communes.

Cependant, le plan d'épandage nécessite une mise à jour en raison de l'augmentation de la production de boues, de l'augmentation de la richesse en azote des boues (impliquant une baisse de la dose d'épandage) et de la diminution de la surface d'épandage totale (désistement ou cession d'activité d'agriculteurs).



Les boues de Courcelles-Lès-Lens

Depuis novembre 2009, compte tenu de la diminution de la teneur en cadmium en deçà des limites réglementaires, les boues sont compostées puis valorisées en agriculture. Les boues sont amenées à près de 15% de siccité pour être transportées ensuite par des bennes étanches de 25 m³. En 2010, 1301 tonnes de boues à 13,2% de siccité ont ainsi été incinérées.

En 2010, il est constaté une hausse du tonnage produit par rapport à 2009 (+ 25 %).

Le coût du service public d'Assainissement

Le coût de l'épuration des eaux usées

La rémunération de VEOLIA Eau pour l'exploitation des stations d'épuration de Courcelles-Lès-Lens et de Hénin Beaumont a été de 1 612 951 euros HT pour cette année 2010. La prestation intègre la valorisation des boues, ainsi que l'élimination des graisses, sables et refus de dégrillage. Le coût de l'épuration est en légère hausse par rapport à 2010, du fait de l'augmentation des indices de prix.

Les rémunérations sont également perçues par VEOLIA Eau directement auprès des usagers en tant que délégataire assurant l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration de Carvin (cf. facture d'eau type en annexe).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin rémunère la CommunAupole de Lens-Liévin à hauteur de 765 000 euros HT pour l'épuration d'une partie des eaux de Rouvroy (50%), Courrières (5%) et Montigny-en-Gohelle (80%) sur la station d'épuration de Fouquières-lès-Lens.

Les dépenses liées aux travaux sur les collecteurs publics communautaires se sont élevées à 1 470 000 d'euros HT pour cette année avec 2 chantiers réceptionnés, 4 chantiers finis non réceptionnés, 1 marché de travaux attribué et 6 maîtrises d'œuvre et 3 assistances à maîtrise d'ouvrage en cours.

Les coûts relatifs à la collecte, au transport des eaux sur le territoire et à l'épuration des eaux sur la station de Carvin sont couverts par la rémunération directement perçue au travers de la facture d'eau potable par le délégataire (annexe 3).

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a rémunéré VEOLIA Eau pour la collecte et le traitement des eaux pluviales à hauteur de 1 299 150 euros HT en 2010, soit une légère hausse de 2,26 % du fait de l'augmentation des indices de prix. Il est à noter que ce coût est supporté par le budget général au titre du traitement des eaux pluviales.

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin accorde des prêts sans intérêts remboursables en 5 annuités pour le raccordement au réseau public. Les dépenses liées à l'octroi de ces prêts ont été de 43 783 euros.

Les recettes du service d'Assainissement

La principale recette communautaire du service d'Assainissement est issue de la part « traitement de l'assainissement » qui passe cette année de 0,5406 euro/m³ à 0,5535 euro/m³.

Les recettes communautaires émanant de la collecte et de l'épuration des eaux usées ont augmenté et s'élèvent à 3 485 415 euros pour l'année 2010 (3 072 800 euros en 2009), soit environ 13% d'augmentation.

Ces recettes permettent à la Communauté d'Agglomération de faire face aux coûts ci-avant exposés et également de réaliser des travaux sur le réseau public d'assainissement (annexe 2).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin perçoit dans le cadre réglementaire de la participation au raccordement au service public d'assainissement, une taxe de raccordement lors de l'établissement de branchements neufs. Cette année, 185 926 euros ont été perçus dans ce cadre, soit une baisse de 52 % par rapport à 2009, du fait d'un décalage de perception de cette participation qui sera rattrapée courant 2011.

En 2010, les recettes liées aux remboursements des prêts susmentionnés se sont élevées à 93 300 euros soit une baisse de près de 15 % (variabilité liée aux annuités).

Perspectives pour 2011

Pour le service « Études et Prospectives »

Dans la continuité des missions de programmation de ce service, de nombreuses actions sont d'ores et déjà envisagées en 2011 :

- Démarrer le chantier de la conduite de délestage du contournement Ouest à Hénin Beaumont à l'été 2011,
- Viser un DCE pour la restructuration hydraulique du secteur Pasteur pour fin 2011. Auparavant, mener les investigations géotechniques complémentaires,
- Lancer la consultation de Moe pour la réhabilitation du collecteur de centre-ville d'Hénin Beaumont,
- Valider le programme général de reconquête hydraulique et environnementale du Courant de la Motte,
- Piloter la Moe relative à la création des ZEC du secteur Nord et du barreau pluvial du Buqueux en vue de notifier les marchés travaux des 1ères ZEC en fin d'année,
- Lancer la maîtrise d'œuvre relative à la création d'un bassin de stockage-restitution et d'un décanteur lamellaire sur le site des Botiaux,
- Lancer une étude complémentaire sur les sédiments des Botiaux,
- Prendre la compétence gestion des cours d'eaux d'intérêt communautaire,
- Définir, publier et notifier le marché de Moe relatif à la renaturation du Filet Morand,
- Notifier les marchés de Moe des opérations de déconnexion de fossés sur Leforest,
- Elaborer le PAV 2012-2014,
- Notifier les marchés à bons de commande sur les levés de géomètre et les études géotechniques.

Pour le service « Police de Réseaux »

Bien que les missions prioritaires de ce service soient essentiellement d'accompagner les usagers du service public dans leurs démarches administratives (demande de raccordement, permis de construire et de lotir, etc.) et techniques (contrôles de bon raccordement des installations, accompagnement au branchement, suivi des travaux des aménageurs, etc.), des missions prospectives majeures pour la Communauté d'Agglomération seront à développer courant 2011 :

En ce qui concerne la nouvelle station d'épuration Haute Qualité Environnementale d'Hénin Beaumont :

- Suivre la construction en veillant au respect des objectifs environnementaux tout en tenant compte de la future exploitation de cette installation.
- Attribuer le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de cette nouvelle installation et des deux autres stations communautaires que sont les stations de Carvin et de Courcelles-Lès-Lens.
- Lancer le dossier d'autorisation pour l'épandage agricole des boues de la nouvelle station d'épuration d'Hénin-Beaumont.

En ce qui concerne l'amélioration de l'assainissement non-collectif :

- Poursuivre la phase de communication du dispositif puis réaliser les premiers contrôles diagnostics des installations.

En ce qui concerne la connaissance du patrimoine et le fonctionnement du système d'assainissement :

- Finaliser le renouvellement des conventions avec les industriels en incitant aux économies d'eau et à la maîtrise des rejets aux réseaux publics et étudier la mise en place d'une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses en rencontrant des corps de métiers spécifiques (restaurateurs, dentistes, garagistes,...).

Contact pour les usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

Véolia Eau
NUMERO VERT : 0810 108 801

Accueil :

AGENCE d'HENIN
246, rue de la Calypso
62110 HENIN BEAUMONT
Tel.: 03 21 08 62 58

AGENCE de CARVIN
Chemin des Préaux
62220 CARVIN
Tél. : 03 21 74 49 67
Bureau ouvert l'après-midi de 13h30 à 16h15

AGENCE CŒUR D'ARTOIS
Parc d'Activités « Les Moulins »
3 rue Saint Louis
62300 LENS
Tél. : 03 21 79 12 22



SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CAHC

Accueil :
Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
242, bd Schweitzer
BP 129
62 253 BEAUMONT CEDEX

Permanence téléphonique : 03 21 79 13 79
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h30
Télécopie : 03 21 79 66 60

LE PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est souvent source d'interrogations. En effet, ouvrir son robinet pour disposer d'eau potable est devenu un geste anodin, presque naturel.

Vers un prix de l'eau unique

Les politiques de l'eau et de l'assainissement nécessitent l'engagement de Programmes Pluriannuels d'Investissements importants. Tout d'abord, des efforts conséquents doivent être mis en œuvre pour préserver, voire reconquérir, la qualité des masses d'eau servant à la production d'eau potable et pour distribuer quotidiennement une eau de qualité à l'ensemble des usagers communautaires.

De plus, les dispositifs d'assainissement ont fortement souffert des affaissements miniers qui ont généré des dysfonctionnements majeurs et des risques d'inondation. Enfin de nouvelles exigences réglementaires nécessitent également des investissements importants.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a décidé une harmonisation des prix de l'eau des différentes communes sur celui de Montigny-en-Gohelle en 5 ajustements annuels identiques.

Par ailleurs, un taux d'actualisation s'élevant à 2,38 % a été appliqué en 2010 pour le calcul des nouvelles parts communautaires à compter du 1^{er} juillet (sur la base de l'évolution annuelle de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE).

Cette révision des parts permet à la Collectivité de préserver ses capacités d'investissement actuelles et ainsi de poursuivre l'ensemble de ses politiques en matière d'eau et d'assainissement.

Le prix de l'eau en 2010

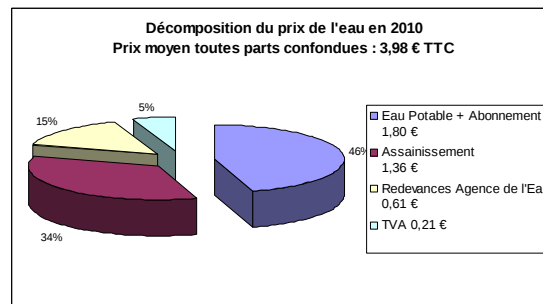
Le prix de l'eau facturé sur la CAHC peut se décomposer en une part «eau potable», une part «assainissement» et une part «redevances» perçue par l'Agence de l'Eau.

La part «eau potable» du prix de l'eau en 2010 est en moyenne de 1,80 € HT/m³, abonnement compris, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

La part «assainissement» du prix de l'eau s'élève en 2010 à 1,36 € HT/m³.

Le prix moyen de l'eau (toutes parts confondues) est ainsi de **3,98 € TTC/m³** au 4^{ème} trimestre 2010.

Le prix de l'eau est différent d'une commune à l'autre. Il varie ainsi avec une amplitude d'environ 1 euro par mètre cube, de 3,60 € TTC/m³ pour Bois-Bernard à 4,50 € TTC/m³ pour Montigny-en-Gohelle.



Prix de l'eau 2010 :

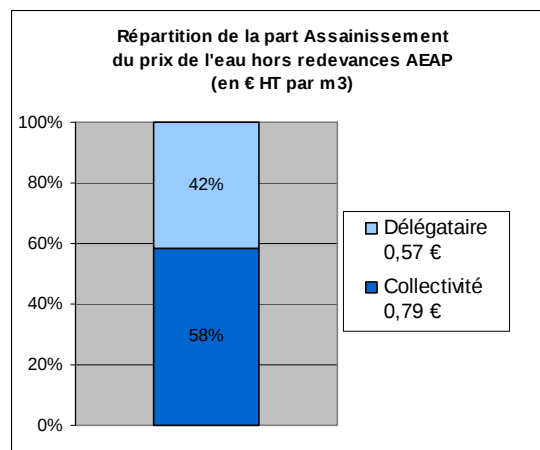
Part eau potable : 1,80 € HT/m³

Part assainissement : 1,36 € HT/m³

Redevances Agence de l'eau : 0,61 € HT/m³

TVA à 5,5% : 0,21 €/m³

Prix moyen : 3,98 € TTC/m³



SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'organisation et de visualisation permettant d'associer la cartographie aux informations qui touchent à tous les domaines des collectivités : cadastre, urbanisme, réseaux...

La Direction Eau et Assainissement de la CAHC s'est engagée depuis 2005 dans une démarche de mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Optimiser la gestion du patrimoine communautaire et notamment le renouvellement des réseaux pour conserver un patrimoine en bon état sur le court et moyen terme, mais aussi sur le long terme,
- Améliorer la connaissance des réseaux et de leur fonctionnement,
- Permettre à la collectivité de renforcer son rôle d'autorité organisatrice en matière de travaux, et notamment d'assurer un meilleur suivi des travaux de renouvellement réalisés par les délégataires,
- Enrichir la base de données SIG actuelle afin d'en faire un outil global de gestion technique et financière des réseaux.

La démarche engagée en vue d'une gestion patrimoniale des réseaux a été poursuivie en 2010, et s'est traduit par la mise en œuvre sur l'ensemble des communes de la CAHC d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) évolué, permettant à terme d'obtenir, par simple consultation de la base de données correspondante, des informations précises sur chaque tronçon de réseau (âge, historique des fuites et interventions sur l'ouvrage, dénomination de l'exutoire final de chaque tronçon, les inspections télévisées réalisées, les détériorations constatées sur la conduite...).

Indispensable pour la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la CAHC possède aujourd'hui une base de données cohérente et homogène qui centralise l'ensemble des informations sur ses équipements.

La CAHC a notamment fait évoluer les représentations graphiques des réseaux d'assainissement en intégrant avec l'aide du délégataire les techniques alternatives. Pionnière dans la gestion graphique des

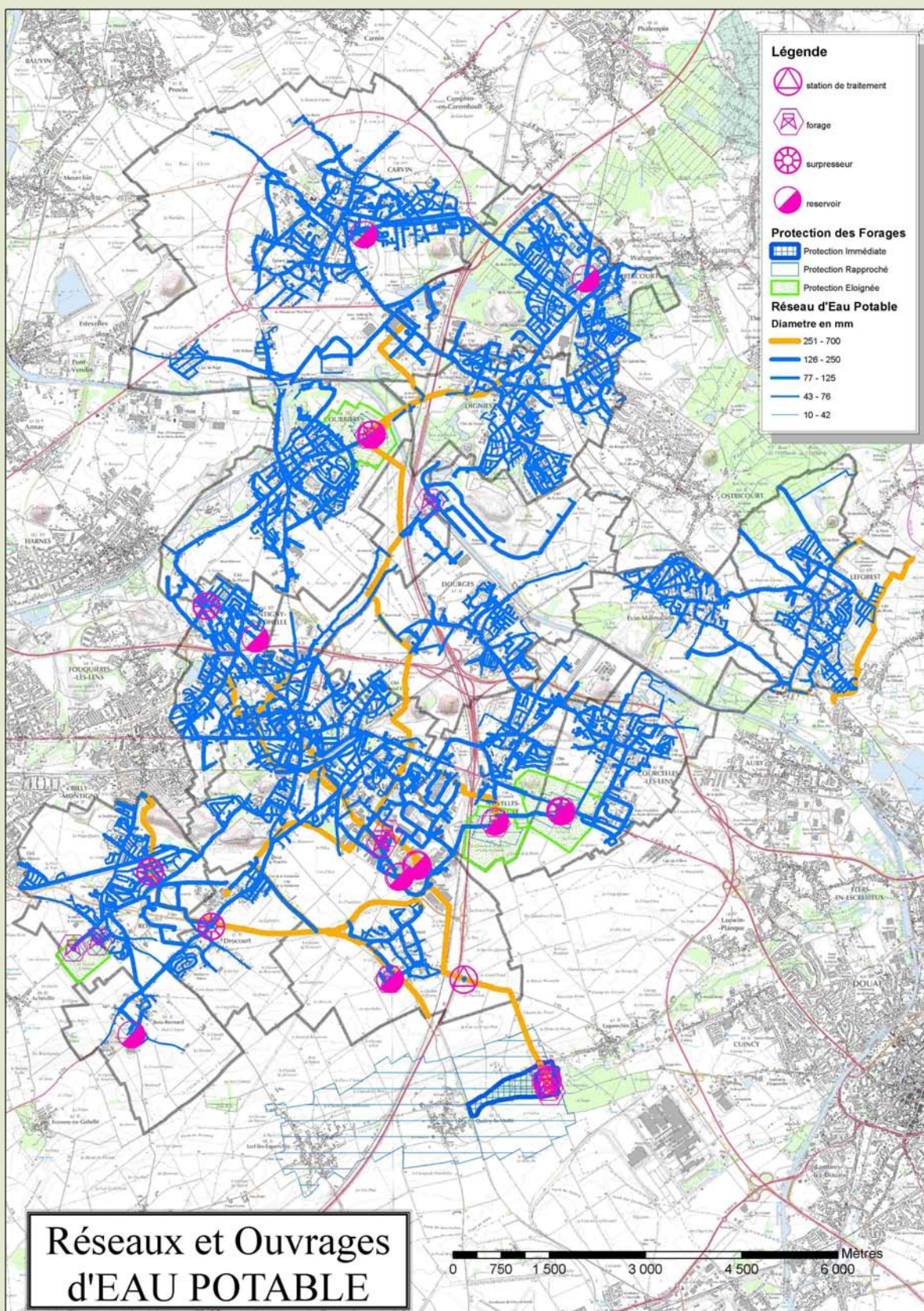
techniques alternatives, cette démarche permet à la Collectivité d'entretenir ces ouvrages spécifiques et d'assurer le suivi des travaux aux abords de ceux-ci.

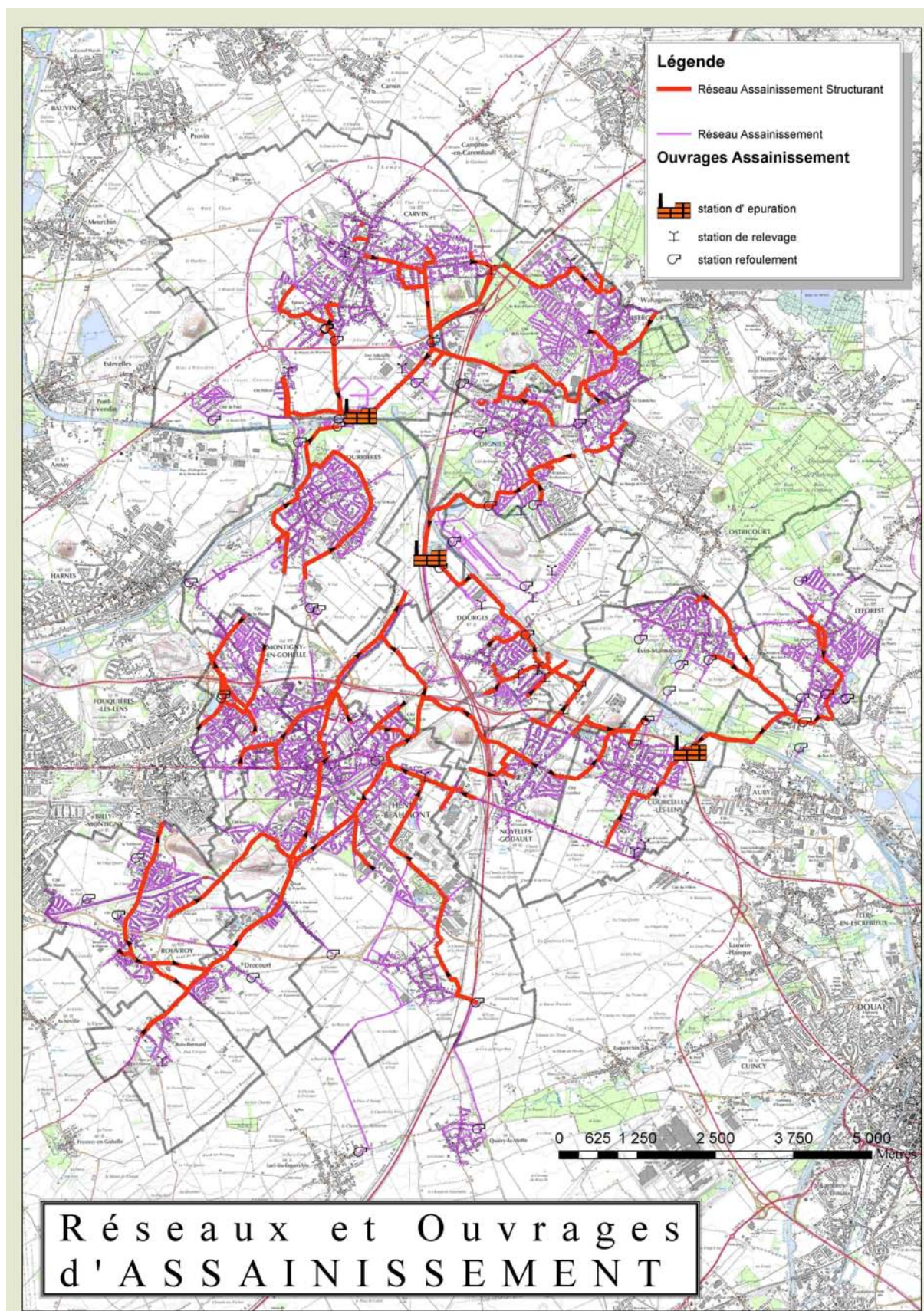
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement est de 70% pour l'année 2010.

Perspectives 2011

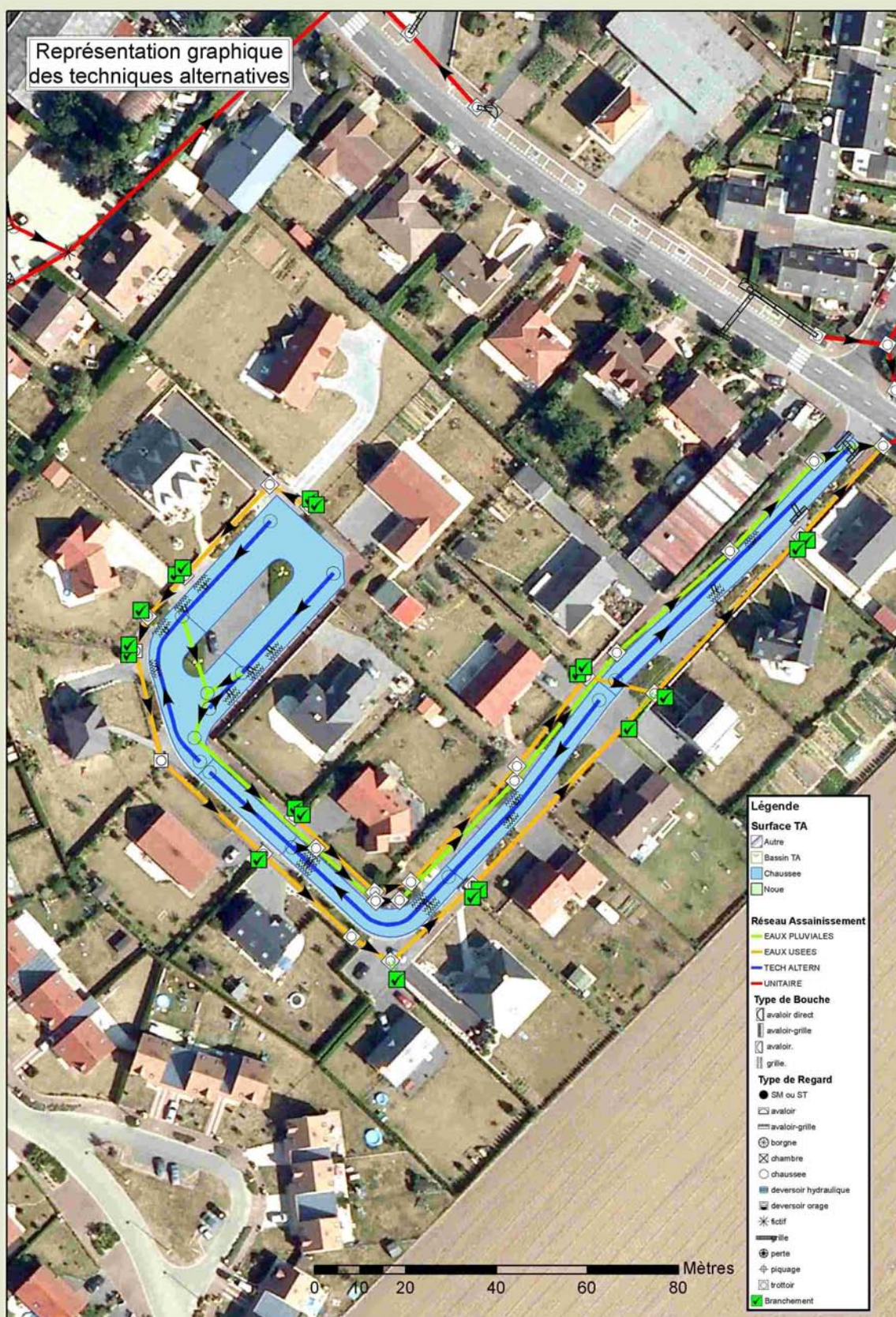
Dans la continuité des missions déjà réalisées au quotidien par le service (intégration régulière d'informations dans la base de données du SIG, gestion des demandes des services de la DEA), des améliorations de l'outil sont d'ores et déjà envisagées pour 2011 :

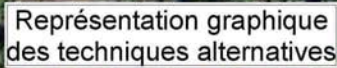
- améliorer la rubrique relative à l'âge de pose des canalisations,
- intégrer au SIG les tests de perméabilité réalisés et caractériser la présence de la nappe sur le territoire,
- intégrer les études géotechniques réalisées.





Représentation graphique
des techniques alternatives





ANNEXES

ANNEXE 1 :

**Localisation géographique des communes constituant la
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin**

ANNEXE 2 :

Liste des travaux réalisés et programmés (2010-2011)

ANNEXE 3 :

**Factures types de 120 m³ eau et assainissement – Eléments de
facturation par commune (année 2010)**

ANNEXE 4 :

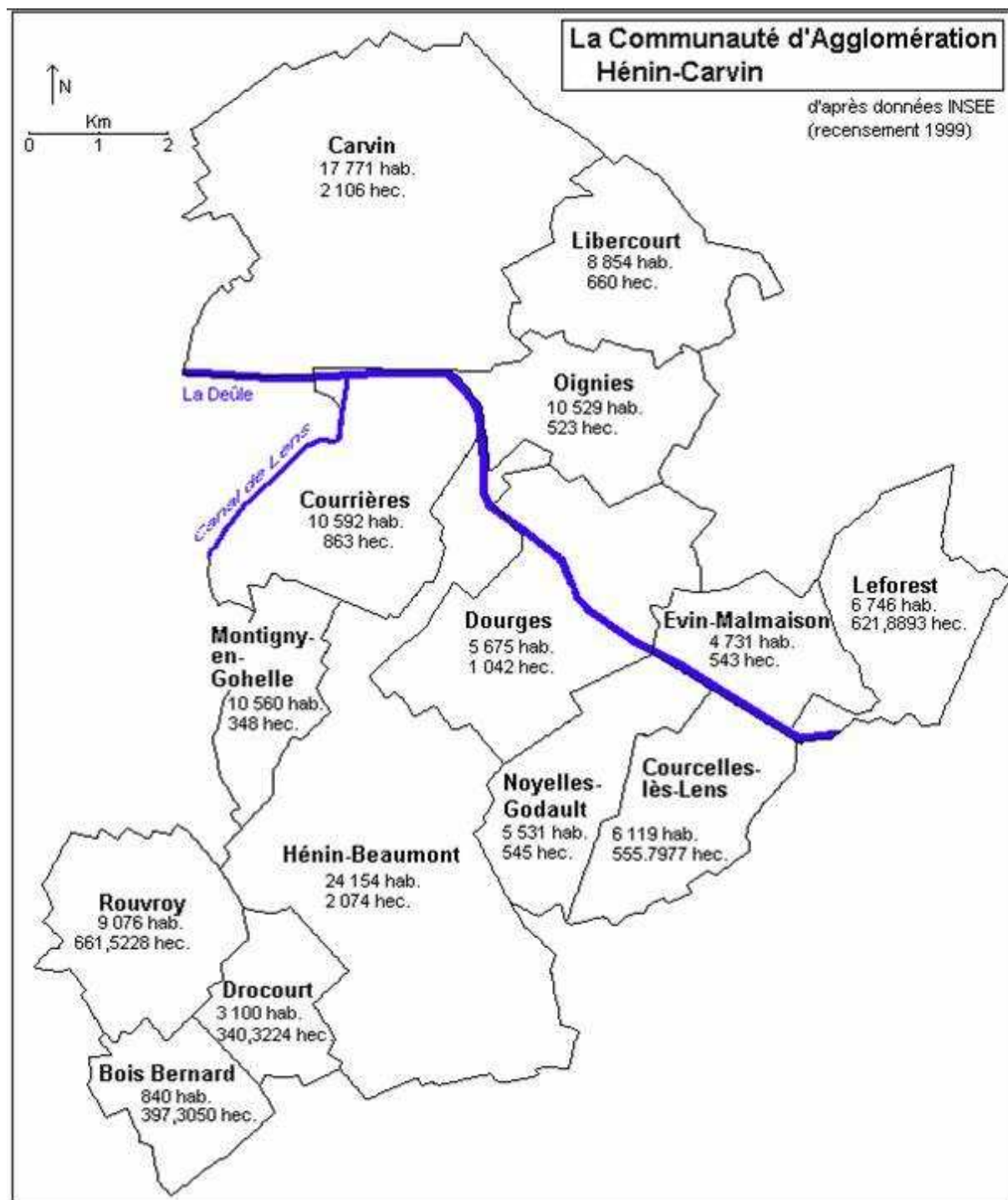
Extrait du rapport financier 2010 eau et assainissement

ANNEXE 5 :

Indicateurs réglementaires Eau Potable et Assainissement

ANNEXE 1

Localisation géographique des communes constituant la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin



ANNEXE 2

Liste des travaux réalisés et programmés (2010-2011)

Etudes et travaux réalisés en 2010

Service EAU POTABLE

Récapitulatif des travaux de renouvellement réalisés par la CAHC

2010

Commune	Opération	Nb de branchements renouvelés		Linéaire	Diamètre	Montant des travaux
		HORS PLOMB	PLOMB			
Courcelles-les-Lens	Giratoire (RD 160) rues Briquet, Charcot et Basly	0	0	34	100	43 200 €
	TOTAL	0	0	34		43 200 €
Dourges	Rue Pantigny	12		25 280	100 150	99 150 €
	TOTAL	12	0	305		99 150 €
Oignies	Rue du 11 novembre	17	8			19 050 €
	TOTAL	17	8	0		19 050 €
TOTAL		29	8	339		161 400 €

Récapitulatif des travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

2010

Commune	Opération	Nb de branchements renouvelés		Linéaire	Diamètre	Montant des travaux
		HORS PLOMB	PLOMB			
Carvin	Rue de la Peine	3	12	145	150	52 700 €
				6	100	
				2	125	
	TOTAL	3	12	153		52 700 €
Hénin-Beaumont	Rue Jules Verne	0	23	100	53/63	?
	Cité Voisin	68	0	58	100	146 220 €
				276	60	
	Rue Brossolette	1	25	147	150	39 000 €
	TOTAL	69	48	581		185 220 €
TOTAL		72	60	734		237 920 €

ANNEXE 3

Factures types de 120 m³ eau et assainissement – Eléments de facturation par commune (année 2010)

Commune de BOIS-BERNARD	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			135,03 €	131,98 €	2,31%
Abonnement annuel			12,44 €	12,19 €	2,05%
Consommation	120	1,0216	122,59 €	119,79 €	2,34%
Part de la collectivité			32,84 €	32,08 €	2,38%
Consommation	120	0,2737	32,84 €	32,08 €	2,38%
Sous-total HT "Eau"			167,88 €	164,06 €	2,33%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			99,66 €	70,85 €	40,66%
Consommation	120	0,8305	99,66 €	70,85 €	40,66%
Sous-total HT "Assainissement"			167,96 €	136,51 €	23,04%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			22,49 €	20,42 €	10,15%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			95,57 €	91,10 €	4,91%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			431,41 €	391,67 €	10,15%

Barème de facturation Traité 306 - BOIS-BERNARD

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (solde)

Code Tarif	Prix de base		K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8120 - Bois Bernard (eau)						
Abonnement						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général - [Diamètre Compteur]					
21	15 mm	3.01	1.034732	3.11	Euro/Trimestre	5.5
22	20 mm	4.51	1.034732	4.67	Euro/Trimestre	5.5
23	25 mm	5.01	1.034732	5.18	Euro/Trimestre	5.5
24	30 mm	6.01	1.034732	6.22	Euro/Trimestre	5.5
25	40 mm	7.52	1.034732	7.78	Euro/Trimestre	5.5
26	60 mm	13.52	1.034732	13.99	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	21.04	1.034732	21.77	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	38.08	1.034732	39.40	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	82.14	1.034732	84.99	Euro/Trimestre	5.5
Consommation						
	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général - [Tranches (m3/Trimestre)]					
011*411	De 1 à 37	0.4157	1.034732	0.4301	Euro/m3	5.5
	De 38 à 500	0.3606	1.034732	0.3731	Euro/m3	5.5
	501 et plus	0.3206	1.034732	0.3317	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tarif général			0.2737	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)						
Consommation						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8120 - Bois Bernard (eau)						
Consommation						
611	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.2770	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
Consommation						
611	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Hénin) - [Zones]					
611	(62148) Bois Bernard			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
Consommation						
611	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8120 - Bois Bernard (eau)						
(taxes et redevances)						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62148 - Bois Bernard					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
(taxes et redevances)						

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62148 - Bois Bernard					
Autres					
G8120 - Bois Bernard (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS**G8120 - Bois Bernard (eau)**

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre
Solde au 4ème trimestre

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre
Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**G871A - Henin Carvin D.U (asst)**

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de CARVIN	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			213,80 €	220,40 €	-2,99%
Abonnement annuel			65,48 €	64,08 €	2,18%
Consommation	120	1,2360	148,32 €	156,32 €	-5,12%
Part de la collectivité			17,66 €	6,05 €	191,97%
Consommation	120	0,1472	17,66 €	6,05 €	191,97%
Sous-total HT "Eau"			231,46 €	226,45 €	2,21%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			87,41 €	72,01 €	21,38%
Consommation	120	0,7284	87,41 €	72,01 €	21,38%
Sous-total HT "Assainissement"			155,71 €	137,67 €	13,11%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			25,31 €	23,91 €	5,85%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			98,39 €	94,59 €	4,02%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			485,57 €	458,71 €	5,85%

Barème de facturation Traité 310 - CARVIN

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8510 - Carvin (eau)					
<i>Abonnement</i>					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	15.82	1.034732	16.37	Euro/Trimestre 5.5
22	20 mm	17.42	1.034732	18.03	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	21.39	1.034732	22.13	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	26.24	1.034732	27.15	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	39.49	1.034732	40.86	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	52.93	1.034732	54.77	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	94.77	1.034732	98.06	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	155.58	1.034732	160.98	Euro/Trimestre 5.5
<i>Consommation</i>					
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général	0.6229	1.034732	0.6445	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.1472	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
G8720 - Henin Carvin D.U (eau)					
<i>Consommation</i>					
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8510 - Carvin (eau)					
<i>Consommation</i>					
511	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.1749	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>Consommation</i>					
511	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	239 - 1 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Carvin) - [Zones]				
511	(62215) Carvin			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
<i>Consommation</i>					
511	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8510 - Carvin (eau)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62215 - Carvin				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>(taxes et redevances)</i>					

Code Tarif		Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62215 - Carvin					
Autres						
G8510 - Carvin (eau)						
<i>Frais divers</i>						
	034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	39.64	1.219697	48.35	Euro	5.5
	020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	39.64	1.219697	48.35	Euro	5.5
	022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	39.64	1.219697	48.35	Euro	5.5
	473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G8510 - Carvin (eau)

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre

Solde au 1er trimestre

Facturation à échoir

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre

Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de COURCELLES-LES-LENS	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			165,09 €	173,25 €	-4,71%
Abonnement annuel			24,80 €	24,26 €	2,23%
Consommation	120	1,1691	140,29 €	148,99 €	-5,84%
Part de la collectivité			20,44 €	8,20 €	149,22%
Consommation	120	0,1703	20,44 €	8,20 €	149,22%
Sous-total HT "Eau"			185,53 €	181,45 €	2,25%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			128,38 €	110,86 €	15,80%
Consommation	120	1,0698	128,38 €	110,86 €	15,80%
Sous-total HT "Assainissement"			196,68 €	176,52 €	11,42%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			25,04 €	23,58 €	6,21%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			98,12 €	94,26 €	4,10%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			480,33 €	452,23 €	6,21%

Barème de facturation Traité 315 - COURCELLES

-

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre N+1

Consommations : 4ème trimestre (solde)

Code Tarif		Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8310 - Courcelles (eau)						
<i>Abonnement</i>						
011*411	130 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général	5.99	1.034732	6.20	Euro/Trimestre	5.5
<i>Consommation</i>						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général			0.5775	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.1703	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tarif général			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Henin Carvin D.U (eau)						
<i>Consommation</i>						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8310 - Courcelles (eau)						
<i>Consommation</i>						
811	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.5163	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
<i>Consommation</i>						
811	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Courcelles) - [Zones]					
811	(62249) Courcelles lès Lens			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
<i>Consommation</i>						
811	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8310 - Courcelles (eau)						
<i>(taxes et redevances)</i>						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62249 - Courcelles lès Lens					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
<i>(taxes et redevances)</i>						
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62249 - Courcelles lès Lens					
Autres						
G8310 - Courcelles (eau)						
<i>Frais divers</i>						
	034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
	020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS**G8310 - Courcelles (eau)**

Affermage eau : V.C. au 1er jour du semestre

Facturation à échoir - Solde en fin d'année

Abonnement de consommation supprimé car rendu caduque suite à la fermeture de Métaleurop

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre

Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**G871A - Henin Carvin D.U (asst)**

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de COURRIERES	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			190,60 €	186,35 €	2,28%
Abonnement annuel			45,76 €	44,80 €	2,14%
Consommation	120	1,2070	144,84 €	141,55 €	2,32%
Part de la collectivité			27,35 €	26,71 €	2,39%
Consommation	120	0,2279	27,35 €	26,71 €	2,39%
Sous-total HT "Eau"			217,95 €	213,06 €	2,29%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			91,43 €	73,60 €	24,22%
Consommation	120	0,7619	91,43 €	73,60 €	24,22%
Sous-total HT "Assainissement"			159,73 €	139,26 €	14,70%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			24,79 €	23,27 €	6,56%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			97,87 €	93,95 €	4,18%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			475,55 €	446,27 €	6,56%

Barème de facturation Traité 316 - COURRIERES

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (estim)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8190 - Courrières & Oignies (eau)					
<i>Abonnement</i>					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	11.06	1.034732	11.44	Euro/Trimestre 5.5
22	20 mm	12.64	1.034732	13.08	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	13.69	1.034732	14.17	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	15.80	1.034732	16.35	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	31.60	1.034732	32.70	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	35.82	1.034732	37.06	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	68.47	1.034732	70.85	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	105.34	1.034732	109.00	Euro/Trimestre 5.5
<i>Consommation</i>					
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.5948	1.034732	0.6155	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.2279	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)					
<i>Consommation</i>					
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8190 - Courrières & Oignies (eau)					
<i>Consommation</i>					
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]				
511*711	(62250) Courrières			0.2084	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>Consommation</i>					
511*711	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	239 - 1 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Carvin) - [Zones]				
511	(62250) Courrières			0.5535	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Spé (dvst STEP Fouquières) - [Zones]				
711	(62250) Courrières			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
<i>Consommation</i>					
511*711	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8190 - Courrières & Oignies (eau)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62250 - Courrières				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>(taxes et redevances)</i>					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62250 - Courrières					
Autres					
G8190 - Courrières & Oignies (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS**G871A - Henin Carvin D.U (asst)**

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre

Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**G871A - Henin Carvin D.U (asst)**

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de DOURGES	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			139,21 €	135,95 €	2,40%
Abonnement annuel			29,48 €	28,84 €	2,22%
Consommation	120	0,9144	109,73 €	107,11 €	2,44%
Part de la collectivité			40,63 €	39,68 €	2,40%
Consommation	120	0,3386	40,63 €	39,68 €	2,40%
Sous-total HT "Eau"			179,84 €	175,63 €	2,40%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			101,71 €	76,37 €	33,18%
Consommation	120	0,8476	101,71 €	76,37 €	33,18%
Sous-total HT "Assainissement"			170,02 €	142,03 €	19,70%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			23,26 €	21,36 €	8,91%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			96,34 €	92,04 €	4,67%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			446,20 €	409,70 €	8,91%

1

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)	Abonnements :	1er trimestre n+1
	Consommations :	4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
Abonnement					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	7.12	1.034732	7.37	Euro/Trimestre
22*23	20 mm	12.21	1.034732	12.63	Euro/Trimestre
24	30 mm	13.23	1.034732	13.69	Euro/Trimestre
25	40 mm	15.26	1.034732	15.79	Euro/Trimestre
26	60 mm	30.53	1.034732	31.59	Euro/Trimestre
27	80 mm	35.61	1.034732	36.85	Euro/Trimestre
28	100 mm	66.14	1.034732	68.44	Euro/Trimestre
29	150 mm	101.75	1.034732	105.28	Euro/Trimestre
Consommation					
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.4336	1.034732	0.4487	Euro/m3
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tous clients	0.4276	1.089076	0.4657	Euro/m3
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.3386	Euro/m3
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3
Collecte et traitement des eaux usées					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
Consommation					
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]				
611	(62274) Dourges			0.2941	Euro/m3
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
Consommation					
611	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Hénin) - [Zones]				
611	(62274) Dourges			0.5535	Euro/m3
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
Consommation					
611	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3
Organismes publics					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
(taxes et redevances)					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62274 - Dourges				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
(taxes et redevances)					
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62274 - Dourges				
Autres					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de DROCOURT	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			137,72 €	134,58 €	2,34%
Abonnement annuel			29,52 €	28,88 €	2,22%
Consommation	120	0,9017	108,20 €	105,70 €	2,37%
Part de la collectivité			94,74 €	92,53 €	2,39%
Consommation	120	0,7895	94,74 €	92,53 €	2,39%
Sous-total HT "Eau"			232,46 €	227,11 €	2,36%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			81,30 €	64,87 €	25,33%
Consommation	120	0,6775	81,30 €	64,87 €	25,33%
Sous-total HT "Assainissement"			149,60 €	130,53 €	14,61%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			25,03 €	23,56 €	6,26%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			98,11 €	94,24 €	4,11%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			480,18 €	451,88 €	6,26%

Barème de facturation Traité 322 - DROCOURT VILLE

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre E 25%

Code Tarif	Prix de base		K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G813E - Drocourt (eau)						
Abonnement						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général - [Diamètre Compteur]					
21*81	15 mm	7.13	1.034732	7.38	Euro/Trimestre	5.5
22*82	20 mm	12.21	1.034732	12.63	Euro/Trimestre	5.5
24*84	30 mm	13.23	1.034732	13.69	Euro/Trimestre	5.5
25*85	40 mm	15.27	1.034732	15.80	Euro/Trimestre	5.5
26	60 mm	30.53	1.034732	31.59	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	35.62	1.034732	36.86	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	66.16	1.034732	68.46	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	101.78	1.034732	105.32	Euro/Trimestre	5.5
Consommation						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2998	1.034732	0.3102	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.7895	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)						
Consommation						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G813E - Drocourt (eau)						
Consommation						
611	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.1240	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
Consommation						
611	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Hénin) - [Zones]					
611	(62277) Drocourt			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
Consommation						
611	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G813E - Drocourt (eau)						
(taxes et redevances)						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62277 - Drocourt					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
(taxes et redevances)						

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62277 - Drocourt					
Autres					
G813E - Drocourt (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G813E - Drocourt (eau)

Affermage eau : actualisation échue annuelle

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre
Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de EVIN-MALMAISON	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			139,21 €	135,95 €	2,40%
Abonnement annuel			29,48 €	28,84 €	2,22%
Consommation	120	0,9144	109,73 €	107,11 €	2,44%
Part de la collectivité			40,63 €	39,68 €	2,40%
Consommation	120	0,3386	40,63 €	39,68 €	2,40%
Sous-total HT "Eau"			179,84 €	175,63 €	2,40%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			103,58 €	78,67 €	31,67%
Consommation	120	0,8632	103,58 €	78,67 €	31,67%
Sous-total HT "Assainissement"			171,89 €	144,33 €	19,09%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			23,36 €	21,49 €	8,75%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			96,44 €	92,17 €	4,64%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			448,17 €	412,13 €	8,75%

Barème de facturation Traité 324 - EVIN-MALMAISON

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème Trimestre, E

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Abonnement</i>					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	7.12	1.034732	7.37	Euro/Trimestre 5.5
22*23	20 mm	12.21	1.034732	12.63	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	13.23	1.034732	13.69	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	15.26	1.034732	15.79	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	30.53	1.034732	31.59	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	35.61	1.034732	36.85	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	66.14	1.034732	68.44	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	101.75	1.034732	105.28	Euro/Trimestre 5.5
<i>Consommation</i>					
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.4336	1.034732	0.4487	Euro/m3 5.5
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tous clients	0.4276	1.089076	0.4657	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.3386	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Consommation</i>					
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]				
811	(62321) Evin Malmaison			0.3097	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>Consommation</i>					
811	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Courcelles) - [Zones]				
811	(62321) Evin Malmaison			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
<i>Consommation</i>					
811	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62321 - Evin Malmaison				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62321 - Evin Malmaison				
Autres					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de HENIN-BEAUMONT	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			202,74 €	199,28 €	1,74%
Abonnement annuel			37,92 €	37,11 €	2,18%
Consommation	120	1,3735	164,82 €	162,17 €	1,63%
Part de la collectivité			15,92 €	14,33 €	11,12%
Consommation	120	0,1327	15,92 €	14,33 €	11,12%
Sous-total HT "Eau"			218,66 €	213,61 €	2,37%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			93,55 €	76,37 €	22,50%
Consommation	120	0,7796	93,55 €	76,37 €	22,50%
Sous-total HT "Assainissement"			161,86 €	142,03 €	13,96%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			24,95 €	23,45 €	6,40%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			98,03 €	94,13 €	4,14%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			478,55 €	449,77 €	6,40%

Barème de facturation Traité 360 - HENIN-BEAUMONT

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (solde)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8140 - Henin Beaumont (eau)					
<i>Abonnement</i>					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	9.16	1.034732	9.48	Euro/Trimestre 5.5
22	20 mm	10.15	1.034732	10.50	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	14.34	1.034732	14.84	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	20.31	1.034732	21.02	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	33.34	1.034732	34.50	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	50.16	1.034732	51.90	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	85.18	1.034732	88.14	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	201.68	1.034732	208.68	Euro/Trimestre 5.5
<i>Consommation</i>					
	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général - [Tranches (m3/Trimestre)]				
011*411	De 1 à 3000			0.7820	Euro/m3 5.5
	De 3001 à 6000			0.7495	Euro/m3 5.5
	De 6001 à 12000			0.7267	Euro/m3 5.5
	12001 et plus			0.6815	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tarif général			0.1327	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)					
<i>Consommation</i>					
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8140 - Henin Beaumont (eau)					
<i>Consommation</i>					
611	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.2261	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>Consommation</i>					
611	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Hénin) - [Zones]				
611	(62427) Hénin Beaumont			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
<i>Consommation</i>					
611	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8140 - Henin Beaumont (eau)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62427 - Hénin Beaumont				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>(taxes et redevances)</i>					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62427 - Hénin Beaumont					
Autres					
G8140 - Henin Beaumont (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS**G8140 - Henin Beaumont (eau)**

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre
Solde au 4ème trimestre
Facturation à terme échu

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre
Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**G871A - Henin Carvin D.U (asst)**

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de LEFOREST	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			139,21 €	135,95 €	2,40%
Abonnement annuel			29,48 €	28,84 €	2,22%
Consommation	120	0,9144	109,73 €	107,11 €	2,44%
Part de la collectivité			40,63 €	39,68 €	2,40%
Consommation	120	0,3386	40,63 €	39,68 €	2,40%
Sous-total HT "Eau"			179,84 €	175,63 €	2,40%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			117,86 €	96,37 €	22,30%
Consommation	120	0,9822	117,86 €	96,37 €	22,30%
Sous-total HT "Assainissement"			186,17 €	162,03 €	14,90%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			24,15 €	22,46 €	7,53%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			97,23 €	93,14 €	4,39%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			463,24 €	430,80 €	7,53%

Barème de facturation Traité 312 - LEFOREST

-

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre n

Code Tarif	Prix de base		K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)						
Abonnement						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]					
21	15 mm	7.12	1.034732	7.37	Euro/Trimestre	5.5
22*23	20 mm	12.21	1.034732	12.63	Euro/Trimestre	5.5
24	30 mm	13.23	1.034732	13.69	Euro/Trimestre	5.5
25	40 mm	15.26	1.034732	15.79	Euro/Trimestre	5.5
26	60 mm	30.53	1.034732	31.59	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	35.61	1.034732	36.85	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	66.14	1.034732	68.44	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	101.75	1.034732	105.28	Euro/Trimestre	5.5
Consommation						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.4336	1.034732	0.4487	Euro/m3	5.5
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tous clients	0.4276	1.089076	0.4657	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.3386	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)						
Consommation						
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]					
811	(62497) Leforest			0.4287	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
Consommation						
811	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Courcelles) - [Zones]					
811	(62497) Leforest			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
Consommation						
811	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)						
(taxes et redevances)						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62497 - Leforest					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
(taxes et redevances)						
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62497 - Leforest					
Autres						

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de LIBERCOURT	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			189,19 €	192,12 €	-1,53%
Abonnement annuel			46,04 €	45,05 €	2,20%
Consommation	120	1,1929	143,15 €	147,07 €	-2,67%
Part de la collectivité			15,14 €	7,72 €	96,17%
Consommation	120	0,1262	15,14 €	7,72 €	96,17%
Sous-total HT "Eau"			204,33 €	199,84 €	2,25%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			95,02 €	74,52 €	27,50%
Consommation	120	0,7918	95,02 €	74,52 €	27,50%
Sous-total HT "Assainissement"			163,32 €	140,18 €	16,51%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			24,24 €	22,59 €	7,31%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			97,32 €	93,27 €	4,34%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			464,97 €	433,29 €	7,31%

—

Barème établi le 04/10/2010

Consommations : 4ème trimestre (estimation)

Code Tarif		Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8520 - Libercourt (eau)						
<i>Abonnement</i>						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]					
21	15 mm	11.12	1.034732	11.51	Euro/Trimestre	5.5
22	20 mm	12.72	1.034732	13.16	Euro/Trimestre	5.5
24	30 mm	16.56	1.034732	17.14	Euro/Trimestre	5.5
25	40 mm	21.05	1.034732	21.78	Euro/Trimestre	5.5
26	60 mm	29.02	1.034732	30.03	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	37.16	1.034732	38.45	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	70.47	1.034732	72.92	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	147.29	1.034732	152.41	Euro/Trimestre	5.5
<i>Consommation</i>						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général	0.5812	1.034732	0.6014	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tarif général			0.1262	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Henin Carvin D.U (eau)						
<i>Consommation</i>						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8520 - Libercourt (eau)						
<i>Consommation</i>						
511	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.2383	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
<i>Consommation</i>						
511	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	239 - 1 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Carvin) - [Zones]					
511	(62907) Libercourt			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
<i>Consommation</i>						
511	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8520 - Libercourt (eau)						
<i>(taxes et redevances)</i>						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62907 - Libercourt					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
<i>(taxes et redevances)</i>						

Code Tarif		Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62907 - Libercourt					
Autres						
G8520 - Libercourt (eau)						
Frais divers						
	034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
	020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
	022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
	473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G8520 - Libercourt (eau)

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre
Facturation à échoir
Solde au 2ème trimestre

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre
Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de MONTIGNY-EN-GOHELLE	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			250,65 €	274,93 €	-8,83%
Abonnement annuel			85,48 €	83,65 €	2,19%
Consommation	120	1,3764	165,17 €	191,28 €	-13,65%
Part de la collectivité			41,50 €	11,34 €	265,93%
Consommation	120	0,3458	41,50 €	11,34 €	265,93%
Sous-total HT "Eau"			292,14 €	286,27 €	2,05%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			78,19 €	76,37 €	2,39%
Consommation	120	0,6516	78,19 €	76,37 €	2,39%
Sous-total HT "Assainissement"			146,50 €	142,03 €	3,14%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			28,14 €	27,44 €	2,55%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			101,22 €	98,12 €	3,16%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			539,86 €	526,42 €	2,55%

**Barème de facturation
Traité 340 - MONTIGNY EN GOHELLE**

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8350 - Montigny En Gohelle (eau)					
<i>Abonnement</i>					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	20.65	1.034732	21.37	Euro/Trimestre 5.5
22	20 mm	22.38	1.034732	23.16	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	26.52	1.034732	27.44	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	31.35	1.034732	32.44	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	51.49	1.034732	53.28	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	60.78	1.034732	62.89	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	80.13	1.034732	82.91	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	157.94	1.034732	163.43	Euro/Trimestre 5.5
<i>Consommation</i>					
	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général - [Tranches (m3/Trimestre)]				
011*411	De 1 à 45			0.7849	Euro/m3 5.5
	46 et plus			0.6817	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tarif général			0.3458	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
G8720 - Henin Carvin D.U (eau)					
<i>Consommation</i>					
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8350 - Montigny En Gohelle (eau)					
<i>Consommation</i>					
611*711	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.0981	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>Consommation</i>					
611*711	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Fouquières) - [Zones]				
711	(62587) Montigny en Gohelle			0.5535	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Spé (dvst STEP Henin) - [Zones]				
611	(62587) Montigny en Gohelle			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
<i>Consommation</i>					
611*711	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8350 - Montigny En Gohelle (eau)					
<i>(taxes et redevances)</i>					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62587 - Montigny en Gohelle				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
<i>(taxes et redevances)</i>					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62587 - Montigny en Gohelle					
Autres					
G8350 - Montigny En Gohelle (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G8350 - Montigny En Gohelle (eau)

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre
Facturation à échoir
Solde au 2ème trimestre

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre
Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin
V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de NOYELLES-GODAULT	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			139,21 €	135,95 €	2,40%
Abonnement annuel			29,48 €	28,84 €	2,22%
Consommation	120	0,9144	109,73 €	107,11 €	2,44%
Part de la collectivité			40,63 €	39,68 €	2,40%
Consommation	120	0,3386	40,63 €	39,68 €	2,40%
Sous-total HT "Eau"			179,84 €	175,63 €	2,40%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			97,96 €	71,76 €	36,51%
Consommation	120	0,8163	97,96 €	71,76 €	36,51%
Sous-total HT "Assainissement"			166,26 €	137,42 €	20,99%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			23,05 €	21,11 €	9,24%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			96,13 €	91,79 €	4,74%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			442,23 €	404,84 €	9,24%

1

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)	Abonnements :	1er trimestre n+1
	Consommations :	4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
Abonnement					
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]				
21	15 mm	7.12	1.034732	7.37	Euro/Trimestre 5.5
22	20 mm	12.21	1.034732	12.63	Euro/Trimestre 5.5
24	30 mm	13.23	1.034732	13.69	Euro/Trimestre 5.5
25	40 mm	15.26	1.034732	15.79	Euro/Trimestre 5.5
26	60 mm	30.53	1.034732	31.59	Euro/Trimestre 5.5
27	80 mm	35.61	1.034732	36.85	Euro/Trimestre 5.5
28	100 mm	66.14	1.034732	68.44	Euro/Trimestre 5.5
29	150 mm	101.75	1.034732	105.28	Euro/Trimestre 5.5
Consommation					
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.4336	1.034732	0.4487	Euro/m3 5.5
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tous clients	0.4276	1.089076	0.4657	Euro/m3 5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.3386	Euro/m3 5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3 5.5
Collecte et traitement des eaux usées					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
Consommation					
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]				
611*811	(62624) Noyelles Godault			0.2628	Euro/m3 5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
Consommation					
611*811	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Hénin) - [Zones]				
611	(62624) Noyelles Godault			0.5535	Euro/m3 5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Spé (dvst STEP Courcelles) - [Zones]				
811	(62624) Noyelles Godault			0.5535	Euro/m3 5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)					
Consommation					
611*811	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3 5.5
Organismes publics					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
(taxes et redevances)					
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3 5.5
	- COMMUNES COUVERTES :				
	62624 - Noyelles Godault				
G871A - Henin Carvin D.U (asst)					
(taxes et redevances)					

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62624 - Noyelles Godault					
Autres					
G8100 - Hénin-Carvin CA (Eau Dourges, Evin, Leforest, Noyelles)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	45.00	1.034732	46.56	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de OIGNIES	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			190,60 €	186,35 €	2,28%
Abonnement annuel			45,76 €	44,80 €	2,14%
Consommation	120	1,2070	144,84 €	141,55 €	2,32%
Part de la collectivité			27,35 €	26,71 €	2,39%
Consommation	120	0,2279	27,35 €	26,71 €	2,39%
Sous-total HT "Eau"			217,95 €	213,06 €	2,29%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			89,10 €	70,62 €	26,17%
Consommation	120	0,7425	89,10 €	70,62 €	26,17%
Sous-total HT "Assainissement"			157,40 €	136,28 €	15,50%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			24,66 €	23,10 €	6,76%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			97,74 €	93,78 €	4,23%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			473,10 €	443,12 €	6,76%

Barème de facturation Traité 343 - OIGNIES

-

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base		K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8190 - Courrières & Oignies (eau)						
Abonnement						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tous clients - [Diamètre Compteur]					
21	15 mm	11.06	1.034732	11.44	Euro/Trimestre	5.5
22	20 mm	12.64	1.034732	13.08	Euro/Trimestre	5.5
24	30 mm	13.69	1.034732	14.17	Euro/Trimestre	5.5
25	40 mm	15.80	1.034732	16.35	Euro/Trimestre	5.5
26	60 mm	31.60	1.034732	32.70	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	35.82	1.034732	37.06	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	68.47	1.034732	70.85	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	105.34	1.034732	109.00	Euro/Trimestre	5.5
Consommation						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tous clients	0.5948	1.034732	0.6155	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tous clients			0.2279	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)						
Consommation						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8190 - Courrières & Oignies (eau)						
Consommation						
	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tous clients - [Zones]					
511*611	(62637) Oignies			0.1890	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
Consommation						
511*611	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	239 - 1 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Carvin) - [Zones]					
511	(62637) Oignies			0.5535	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Spé (dvst STEP Hénin) - [Zones]					
611	(62637) Oignies			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
Consommation						
511*611	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8190 - Courrières & Oignies (eau)						
(taxes et redevances)						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62637 - Oignies					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
(taxes et redevances)						

Code Tarif		Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
	423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62637 - Oignies					
Autres						
G8190 - Courrières & Oignies (eau)						
<i>Frais divers</i>						
	034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
	020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
	022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	46.35	1.034732	47.96	Euro	5.5
	473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre

Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

Commune de ROUVROY	m ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Part du délégataire			193,77 €	195,43 €	-0,85%
Abonnement annuel			51,16 €	50,07 €	2,18%
Consommation	120	1,1884	142,61 €	145,36 €	-1,89%
Part de la collectivité			21,97 €	15,43 €	42,40%
Consommation	120	0,1831	21,97 €	15,43 €	42,40%
Sous-total HT "Eau"			215,74 €	210,86 €	2,31%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part du délégataire			68,30 €	65,66 €	4,03%
Consommation	120	0,5692	68,30 €	65,66 €	4,03%
Part de la collectivité			98,92 €	82,31 €	20,17%
Consommation	120	0,8243	98,92 €	82,31 €	20,17%
Sous-total HT "Assainissement"			167,22 €	147,97 €	13,01%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,545	65,40 €	63,00 €	3,81%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,064	7,68 €	7,68 €	0,00%
TVA à 5,5 %			25,08 €	23,62 €	6,18%
Sous-total "Organismes publics et T.V.A."			98,16 €	94,30 €	4,09%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			481,12 €	453,13 €	6,18%

Barème de facturation Traité 346 - ROUVROY VILLE

Barème établi le 04/10/2010

4ème Trimestre 2010 (T4 2010)

Abonnements : 1er trimestre n+1

Consommations : 4ème trimestre (estimation)

Code Tarif	Prix de base		K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau						
G8160 - Rouvroy (eau)						
Abonnement						
	161 - 3 - Distribution (abonnement part distributeur) - Tarif général - [Diamètre Compteur]					
21*81	15 mm	12.36	1.034732	12.79	Euro/Trimestre	5.5
22*82	20 mm	13.08	1.034732	13.53	Euro/Trimestre	5.5
24*84	30 mm	15.70	1.034732	16.25	Euro/Trimestre	5.5
25*85	40 mm	19.95	1.034732	20.64	Euro/Trimestre	5.5
26*86	60 mm	27.50	1.034732	28.46	Euro/Trimestre	5.5
27	80 mm	34.74	1.034732	35.95	Euro/Trimestre	5.5
28	100 mm	51.91	1.034732	53.71	Euro/Trimestre	5.5
29	150 mm	94.28	1.034732	97.55	Euro/Trimestre	5.5
Consommation						
011*411	130 - 1 - Distribution (consommation part distributeur) - Tarif général			0.5969	Euro/m3	5.5
011*411	137 - 1 - Distribution (consommation part communautaire) - Tarif général			0.1831	Euro/m3	5.5
	432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0640	Euro/m3	5.5
G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)						
Consommation						
011*411	141 - 1 - Production (consommation part producteur) - Tarif général			0.5914	Euro/m3	5.5
Collecte et traitement des eaux usées						
G8160 - Rouvroy (eau)						
Consommation						
611*711	233 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part communautaire) - Tarif général			0.2708	Euro/m3	5.5
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
Consommation						
611*711	240 - 1 - Collecte eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général -> cf. (1)	0.2630	1.035926	0.2724	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Gén (dvst STEP Fouquières) - [Zones]					
711	(62724) Rouvroy			0.5535	Euro/m3	5.5
	238 - 2 - Consommation (part communautaire) - Tar Spé (dvst STEP Hénin) - [Zones]					
611	(62724) Rouvroy			0.5535	Euro/m3	5.5
G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)						
Consommation						
611*711	241 - 1 - Traitement eaux usées (consommation part distributeur) - Tarif général	0.2256	1.315401	0.2968	Euro/m3	5.5
Organismes publics						
G8160 - Rouvroy (eau)						
(taxes et redevances)						
	132 - 1 - Redevance pollution - Tous clients			0.3250	Euro/m3	5.5
	- COMMUNES COUVERTES :					
	62724 - Rouvroy					
G871A - Henin Carvin D.U (asst)						
(taxes et redevances)						

Code Tarif	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
423 - 1 - Modernisation des réseaux - Tous clients			0.2200	Euro/m3	5.5
- COMMUNES COUVERTES :					
62724 - Rouvroy					
Autres					
G8160 - Rouvroy (eau)					
<i>Frais divers</i>					
034 - 1 - 484 - Frais d'Accès au Service - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
020 - 1 - 490 - Frais d'ouverture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
022 - 1 - 490 - Frais de fermeture - Tous clients	38.11	1.271053	48.44	Euro	5.5
473 - 1 - Assurance fuite - Tous clients			2.55	Euro/Trimestre	Exo

COMMENTAIRES CONTRATS

G8160 - Rouvroy (eau)

Affermage eau : V.C. au 1er jour du trimestre

Solde au 1er trimestre

Facturation à terme échu

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

Affermage assainissement : V.C. au 1er jour du semestre

G8720 - Hénin Carvin D.U (eau)

Affermage eau : Valeur connue au 1er jour du semestre

Concerne toutes les communes, sauf Evin Malmaison (324)

G8731 - Henin Carvin D.U Step (asst)

Affermage assainissement STEP de Carvin

V.C. au 1er jour du semestre

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

G871A - Henin Carvin D.U (asst)

(1)

Selon avenant 2 assainissement : augmentation prix au m3 & eaux pluviales / autosurveillance, contrôle bon raccordement et intégration nouveaux ouvrages.

ANNEXE 4

Extrait du rapport financier 2010 eau et assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement représente, en masse budgétaire, près de 11% des budgets consolidés. C'est un service public industriel et commercial qui doit s'équilibrer par des recettes provenant exclusivement de l'utilisateur du service à l'exception de la participation pour les eaux pluviales.

A) BILAN DE L'EXERCICE

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	5 456 254.60	6 735 260.84	17 435 126.06	4 995 779.96	22 891 380.66	11 731 040.80
Résultat n-1		3 413 067.85		1 998 370.94		5 411 438.79
Affectation n-1				1 000 773.58		1 000 773.58
TOTAL	5 456 254.60	10 148 328.69	17 435 126.06	7 994 924.48	22 891 380.66	18 143 253.17
Résultat de clôture		4 692 074.09		-9 440 201.58		-4 748 127.49

Besoin de financement	9 440 201.58
Reste à réaliser en dépenses	1 635 277.10
Reste à réaliser en recettes	11 682 129.07
Besoin total de financement	-808 650.39
Affectation des résultats	
Reprise en fonctionnement (002)	4 692 074.09

Le budget global d'assainissement est en déficit global de 4.7 M€. La section de fonctionnement présente un excédent de 4.7 M€ (dont 1.3 M€ au titre de l'exercice contre 2.5 M€ pour l'exercice n-1).

La section d'investissement est en déficit de 9.4 M€ essentiellement du fait qu'aucun emprunt n'a été encaissé sur l'exercice. Les restes à réaliser en dépenses concernent 1.6 M€ de travaux de réseaux. Les restes à réaliser en recettes (1.4 M€ de subventions et avances de l'agence de l'eau, 10 M€ d'emprunts et 0.3 M€ de créances de TVA) permettent de rendre le besoin de financement positif.

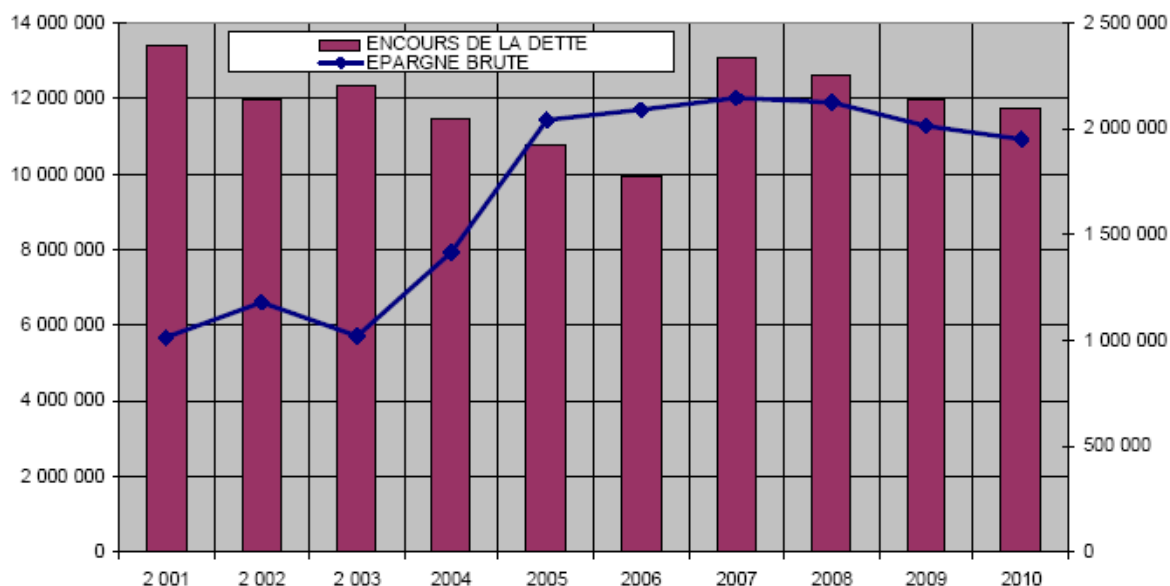
B) ANALYSE FINANCIERE

1) l'analyse globale

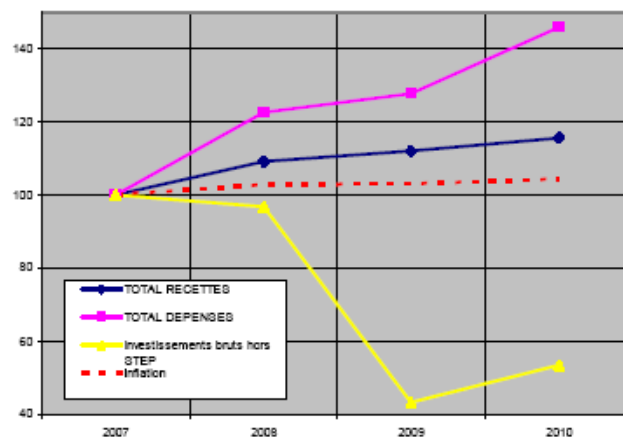
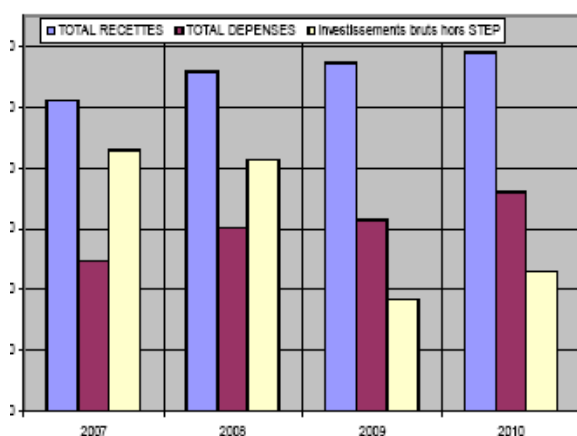
	2007	2008	2009	2010
TOTAL RECETTES	5 098 969	5 566 996	5 709 926	5 894 772
TOTAL DEPENSES	2 461 796	3 019 449	3 144 642	3 591 867
EPARGNE DE GESTION	2 637 173	2 547 547	2 565 284	2 302 905
Intérêts des emprunts	489 373	424 503	550 838	353 390
EPARGNE BRUTE	2 147 800	2 123 044	2 014 446	1 949 514
Capital des emprunts	1 001 271	961 208	818 393	777 822
EPARGNE NETTE	1 146 529	1 161 836	1 196 053	1 171 692
ENCOURS DE LA DETTE	13 055 977	12 584 177	11 978 614	11 735 210
CAP DESENDETTEMENT	6.1	5.9	5.9	6.0
Epargne nette / recettes réelles fonc	22.5%	20.9%	20.9%	19.9%

L'épargne brute diminue de 10% entre 2009 et 2010 du fait d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes et ce malgré la baisse des frais financiers.

Le remboursement du capital des emprunts étant supérieur aux nouveaux flux sur ces quatre dernières années, l'encours de dette diminue ce qui permet d'afficher un ratio de capacité de désendettement stabilisé autour de 6 années.



2) évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Les recettes ont évolué largement au dessus de l'inflation du fait d'une indexation sur le coût de la construction²⁶ mais aussi des mouvements d'assiette. Le taux de croissance annuel moyen depuis 2007 est de 5% mais la croissance 2009/2010 est inférieure à 3.2%.

Les dépenses ont progressé encore plus rapidement à un rythme moyen de 13.5%. La pente marque un fort ressaut en 2010 du fait de l'évolution de deux postes : l'exploitation des stations d'épuration et la refacturation conventionnelle par la CALL du traitement de 3 communes.

L'investissement, hors reconstruction de la station d'épuration, repart à la hausse. Le cycle électoral et le bon phasage travaux voirie / travaux réseaux sont les raisons ayant conduit à la limitation du nombre d'opérations engagées.

²⁶ Ce dernier a évolué plus rapidement que l'indice des prix à la consommation

3) les dépenses de fonctionnement

Le taux de croissance annuel moyen 2007/2010 de l'ensemble des dépenses est de 13.5% (14% sur 2007/2009). Les dépenses sont en progression essentiellement du fait de la hausse du chapitre 62 (taux de croissance annuel moyen de 21.5%) et 65 (8% entre 2009 et 2010), ce dernier étant particulièrement volatil.

	2 007	2 008	2 009	2 010
TOTAL DEPENSES	2 461 796	3 019 449	3 144 642	3 591 867
60 achats de stocks	371	128	593	545
61 services extérieurs	38 600	29 448	25 947	71 015
62 autres services extérieurs	912 746	1 331 936	1 364 679	1 635 806
63 impôts et taxes	56 398	57 010	253 769	260 087
65 contrats de délégation	1 453 681	1 600 927	1 499 655	1 624 414

Les services extérieurs (71 K€) concernent principalement des prestations de service : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la station d'épuration (32.3 K€), assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'épandage des boues de la station d'épuration (25.8), analyse pluviométrique du territoire (4.6 K€), diverses redevances de servitude à RFF (5.8 K€).

Les autres services extérieurs (1.6 M€) comprennent deux charges principales :

- le remboursement des salaires au budget général est multiplié par près de 2 depuis 2007 le conseil communautaire ayant décidé de constater le vrai coût du service en facturant au budget général les quotes-parts des services administratifs.

	2 007	2 008	2 009	2 010
Remboursement personnel BG	426 929	798 750	817 298	835 881

- la participation à la Communauté de Lens-Liévin pour le traitement et la collecte des eaux usées d'une portion du territoire (communes de Courrières, Montigny et Rouvroy).

	2007	2008	2009	2010
628 LENS LIEVIN	479 176	521 938	546 828	727 756
Evolution en pourcentage N/N-1	-2.9%	8.9%	4.8%	33.1%

Du fait de la forte hausse constatée en 2010 (+33% soit près de 200 K€), le montant réclamé en 2010 n'a pas été mandaté mais seulement rattaché budgétairement. Le paiement sera réalisé en 2011 sous réserve de l'apport de compléments d'information.

Les autres dépenses du chapitre sont des honoraires d'analyse (7.5 K€), des frais de contrôle de raccordements (57.7 K€), les frais de publicité pour les marchés publics (5.4 K€), les remboursements des frais de déplacement des agents du service (1.1 K€).

Le chapitre 63 reprend les impôts et taxes notamment les taxes hydrauliques versées à Voies Navigables de France pour les rejets conventionnels dans les canaux comme repris dans le tableau ci-dessous mais aussi la taxe foncière pour la station d'épuration de Carvin (7 K€) et quelques terrains nus, propriétés de la communauté.

TAXE HYDRAULIQUE	49 053
Hénin- Beaumont	24 459
Courcelles les Lens	19 186
Carvin	5 407

Ce chapitre intègre le remboursement à l'agence de l'eau de la redevance « pollutions domestiques et assimilées » pour 198 K€ suite à la modification des modalités de calcul (loi n°2006-1772) de cette redevance ayant entraîné un trop perçu de la communauté. Ce prélèvement déjà constaté en 2009 verra son dernier versement en 2011.

La première dépense en valeur absolue (chapitre 65) relève du marché d'exploitation des stations d'épuration gérées en régie²⁷ (Hénin-Beaumont et Courcelles les Lens).

	2007	2008	2009	2010
65 contrats de délégation	1 451 530	1 600 927	1 499 655	1 624 414
	2.62%	10.29%	-6.33%	8.32%

Les montants sont très sensibles à la pluviométrie conditionnant les tonnages de boues à évacuer. Le tableau qui suit reprend ces évolutions sur la période considérée

	2007	2008	2009	2010
pourcentage de révision indice	8.1%	12.9%	11.0%	14.5%
Hénin, tonnage boues	4 216	5 141	4 585	5 203
Hénin, tonnage pollution	1 036	1 118	1 090	1 248
Courcelles, tonnage pollution	139	147	138	170
Courcelles, tonnage boues	953	1 114	942	1 180
Courcelles, tonnage graisses	0	0	0	0
Courcelles, tonnage sables	1	7	24	1
TOTAL TONNAGES	6 345	7 528	6 779	7 803
		18.6%	-9.9%	15.1%

4) les recettes de fonctionnement

	2 007	2 008	2 009	2 010
TOTAL RECETTES	5 098 969	5 566 996	5 709 926	5 894 772
704 Taxe de raccordement	533 938	427 580	396 342	190 722
7061 Redevance d'assainissement	2 462 286	2 919 986	2 977 164	3 385 820
7063 Participation eaux pluviales	1 457 435	1 538 384	1 695 279	1 649 880
7068 Prestation communes extérieures	83 335	92 405	92 405	89 455
74 Subventions et participations	561 975	588 641	548 736	578 895

Une partie substantielle des recettes (près de 30%) provient du budget général par le biais de la **participation au titre des eaux pluviales**. La loi permet, dans une certaine mesure, une exception au principe d'indépendance totale des budgets annexes industriels et commerciaux, qui doivent s'équilibrer sur l'usager, client du service. En effet, lorsqu'une collectivité dispose d'un réseau d'assainissement unitaire (un seul réseau pour les eaux pluviales et usées), elle peut faire financer la part eau pluviale par le contribuable et non l'usager. Cette participation est fortement encadrée (circulaire n°78-549 du 12 décembre 1978) : le remboursement prend en compte 30% des dépenses de fonctionnement, 50% des amortissements techniques et des intérêts des emprunts. La participation croît donc au rythme des investissements et des dépenses de fonctionnement.

	2007	2008	2009	2010
- 30% du fonctionnement	773 260	918 897	972 095	1 046 277
- 50% des amortissements nets et intérêts	684 176	619 488	723 184	603 602
TOTAL	1 457 435	1 538 384	1 695 279	1 649 880
		5.6%	10.2%	-2.7%

²⁷ Les montants sont légèrement différents de ceux du compte administratif du fait de l'intégration des soldes, connus en février de n+1, qu'il n'était pas possible de rattacher dans le budget du fait de la difficulté d'estimation

La source la plus importante de recettes est la **redevance d'assainissement** (57% en 2010 contre 52% en 2011) qui est liée à la consommation de m³ d'eau.

La CAHC prélève ainsi sur l'utilisateur 20% de la facture d'eau pour l'assainissement (soit 0.79 €/m³ au quatrième trimestre 2010 contre 0,65 € pour le dernier trimestre 2009) afin de financer ses investissements (réseaux) mais aussi le traitement des eaux usées dans les stations en régie.

Le taux d'actualisation de la redevance, qui est applicable au deuxième semestre, a été fixé à 2.38%. Les taux d'actualisation des exercices antérieurs sont les suivants :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Taux d'actualisation redevance	4.93%	5.04%	6.58%	2.38%

Il est à noter en 2008 la baisse de la redevance agence de l'eau suite à un nouveau système de calcul réformé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (loi n°2006-1772). Cette diminution a été neutralisée par une augmentation identique de la redevance²⁸.

Le tarif de redevance repris ci-dessous est le prix moyen pondéré par les volumes consommés.

	2007	2008	2009	2010
tarif redevance au 2ème semestre	0.50 €	0.59 €	0.65 €	0.79 €

Le produit global perçu par la communauté correspond à la multiplication du tarif par une assiette de facturation qui est composée de la consommation d'eau potable des particuliers en assainissement collectif auquel il faut rajouter l'assiette de facturation des usagers industriels (pondéré par un coefficient pollution).

	2007	2008	2009	2010
assiettes facturation assainissement	4 909 587	5 145 818	4 851 343	4 809 839
		4.8%	-5.7%	-0.9%

Les subventions (10% des recettes) proviennent exclusivement des agences de bassin pour subventionner la qualité du traitement : ce sont les primes d'épuration.

La taxe **de raccordement à l'égout** (appelée également PRE et fixée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique) représente 3% des recettes de la section. Son paiement est une obligation dès lors que l'utilisateur ne dispose pas de système d'assainissement non collectif. La recette a été divisée par deux entre 2009 et 2010 du fait de la chute du nombre de permis de construire²⁹ entre 2008 (293) et 2009 (144).

C) L'INVESTISSEMENT

Les remboursements d'emprunts ont représenté 780 K€ en baisse de 5% par rapport à n-1.

Les prêts sur 5 années aux particuliers pour faciliter le raccordement se sont élevés à 44 K€ tandis que 96 K€ de remboursements ont été encaissés sur l'exercice.

Les investissements de l'année 2010 ont essentiellement porté sur la nouvelle station d'épuration (11.4 M€ sur 11.7 M€ soit 83%). Le solde concernant les réseaux.

²⁸ Voir p71 sur le prix de l'eau

²⁹ Le recouvrement est mis en œuvre entre 9 et 12 mois après la déclaration d'ouverture de chantier ou d'achèvement de travaux

Les tableaux ci-dessous détaillent les investissements hors autorisation de programme par centre de coût ainsi que l'exécution des différentes autorisations de programme.

CARVIN	23 685	PLACHE / LAMENDIN
CARVIN	10 994	RUE SORRIAUX
CARVIN	9 159	RESIDENCE CONCORDE
CARVIN	8 243	CHEMIN WACHEUX ET RUE EIDERS
CARVIN	7 427	CHEMIN ESTEVELLES
CARVIN	5 813	BD JUSTICE
CARVIN	831	BUQUEUX/RINGEVAL
CARVIN	781	RUE STE CATHERINE
CARVIN	228	RUE DU VIEUX CHATEAU
Total CARVIN	67 160	
COURCELLES LES LENS	4 246	STATION EPURATION
Total COURCELLES LES LENS	4 246	
COURRIERES	6 125	RUE BAUWE
Total COURRIERES	6 125	
EVIN MALMAISON	109 891	RUE MIRABEAU
Total Evin-Malmaison	109 891	
LEFOREST	3 289	CITE DES CHATEAUX ROYAUX
Total LEFOREST	3 289	
EVIN-LEFOREST	40 176	AMO FILET MORAND
EVIN-LEFOREST	1 200	RUES BASLY/BEUGNET
Total EVIN-LEFOREST	41 376	
HENIN BEAUMONT	298 428	RUE DU MARAIS
HENIN BEAUMONT	32 433	RESEAU COLLECTE
HENIN BEAUMONT	3 276	STEP
HENIN BEAUMONT	1 914	BVD SCWHEITZER
HENIN BEAUMONT	1 543	RUE FERRY
HENIN BEAUMONT	1 043	SECTEUR PASTEUR
HENIN BEAUMONT	908	CONTOURNEMENT OUEST
HENIN BEAUMONT	464	RUE SAINT MARTIN
Total HENIN BEAUMONT	340 009	

LIBERCOURT	1 399	RUE DES MARLIERES
Total LIBERCOURT	0	
MONTIGNY EN GOHELLE	9 906	RUE LANNOY ET LIBERATION
Total MONTIGNY EN GOHELLE	9 906	
NOYELLES	2 452	RUE BRETON
NOYELLES	520	RUE FONTAINE
NOYELLES	135	RUE PASTEUR
Total NOYELLES	3 107	
OIGNIES	177 086	RUE DU 11 NOVEMBRE
OIGNIES	41 182	RUE ROBESPIERRE
Total OIGNIES	218 267	
ROUVROY	776 046	RESID DES CHENES
ROUVROY	988	RUE BARBUSSE
Total ROUVROY	777 034	
TRAITEMENT DES PHOSPHORES	166 574	
DIVERS	2 979	
SECURISATION POSTE DE REFOULEMENT	55 927	
AUTOSURVEILLANCE	278 160	

Communes	Montant	Nom de l'opération
CARVIN	11 524	Bassin carvin Wacheux
	26 814	Restructuration des Botiaux
Noyelles - Godault	10 600	Rue Pasteur
Hénin-Beaumont	21 169	Rue Blum
	2 811	chemin de la buisse
	7 834	rue lamendin place carnot
Libercourt	707	Apport Ringeval
Leforest	2 213	Cité du Château d'eau
	413	Lutte contre les apports diffus
Oignies	580	Rue du 11 novembre
Courcelles	11 278	Restructuration secteur Evrard
Courrieres	383	Rue des colombes
Courant de la motte	105 138	
STEP	11 439 112	STATION D'EPURATION HENIN

N°2010-01	PAV 09/11	Réalisé CP 2010	Réalisé CP total	% réalisation	AP
		34 945 €	34 945 €	0.56%	6 265 662

N°2010-02	PAS SECTEUR NORD	Réalisé CP 2010	Réalisé CP total	% réalisation	AP
		39 045 €	39 045 €	0.15%	26 661 127

N°2010-03	PAS SECTEUR EST	Réalisé CP 2010	Réalisé CP total	% réalisation	AP
		11 691 €	11 691 €	0.04%	28 472 920

N°2010-04	PAS SECTEUR CENTRE	Réalisé CP 2010	Réalisé CP total	% réalisation	AP
		115 782 €	567 121 €	3.34%	16 980 320

N°2009-01	STEP HENIN 2	Réalisé CP 2010	Réalisé CP total	% réalisation	AP
		11 439 112 €	12 078 321 €	45.63%	26 469 589

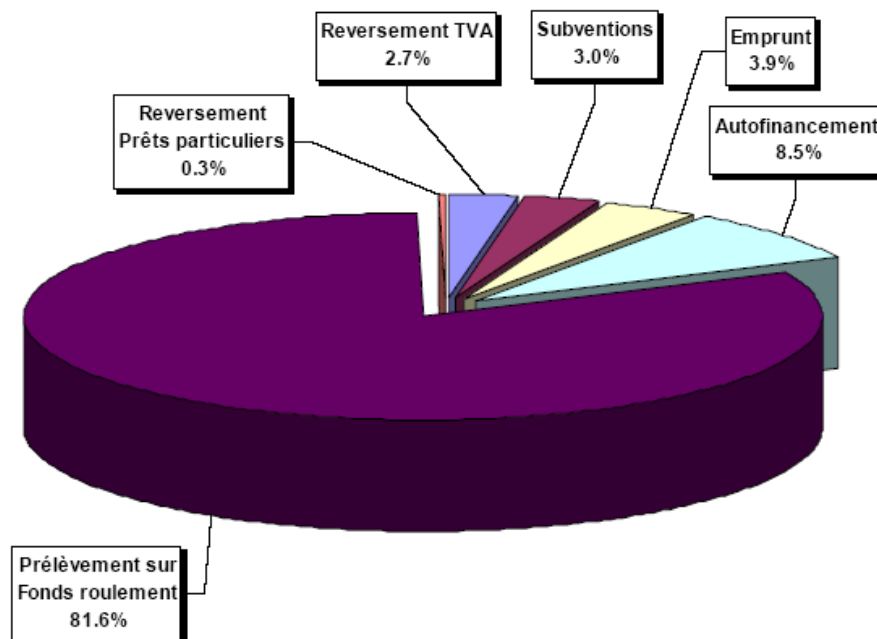
D) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2 007	2 008	2 009	2 010
EPARGNE DE GESTION	2 637 173	2 547 547	2 565 284	2 302 905
66 intérêts des emprunts	489 373	424 503	550 838	353 390
6611 Intérêts des emprunts	303 117	466 698	455 990	335 334
6611 ICNE	241 403	135 125	181 452	163 555
6612 contrepassation ICNE	132 430	241 403	135 125	181 452
668 Remboursement BG	77 283	64 083	48 521	35 954
EPARGNE BRUTE	2 147 800	2 123 044	2 014 446	1 949 514
Remboursement annuités d'emprunts	593 326	544 560	438 351	404 289
Remboursement emprunts AE	129 921	152 183	168 380	190 657
Remboursement annuités BG	278 024	264 465	211 662	182 876
TOTAL	1 001 271	961 208	818 393	777 822
EPARGNE NETTE	1 146 529	1 161 836	1 196 053	1 171 692
INVESTISSEMENTS BRUTS	4 273 096	4 130 830	2 483 376	13 728 189
20 immobilisations corporelles	248 786	1 256 874	609 531	448 274
21 immobilisations corporelles	32 385	59 095	70 036	10 051
23 Travaux en cours	3 991 925	2 551 535	1 164 600	1 830 752
STEP			639 209	11 439 112
6742 Subvention d'investissement		263 325		
Subventions agence de l'eau	155 958	441 076	2 601 290	417 728
Subventions autres	194 933	212 658		
Reversement TVA fermier	546 488	697 229	280 144	376 651
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	897 379	1 350 963	2 881 434	794 379
Prêts reçus	137 333	129 329	74 778	96 301
Prêts donnés	72 959	55 558	110 250	43 783
Solde	64 374	73 771	-35 472	52 517
Reversement sub AE raccordement domaine privé			46 379	107 440
Subvention AE raccordement domaine privé			46 379	107 440
Solde	0	0	0	0
BESOIN DE FINANCEMENT	-3 440 092	-2 853 638	433 529	-12 986 327
Emprunt mobilisé	4 226 994	489 407	212 830	534 419
Variation du fonds de roulement	1 933 431	-1 202 395	1 842 412	-11 280 216
ENCOURS DE LA DETTE	13 055 977	12 584 177	11 978 614	11 735 210
ENCOURS DE LA DETTE PROPRE	9 874 925	9 330 385	8 892 015	8 487 725
ENCOURS AGENCE DE L'EAU	2 108 541	2 445 765	2 490 215	2 833 977
ENCOURS DE LA DETTE REMBOURSABLE BG	1 072 511	808 046	596 384	413 508
CAP DESENDETTEMENT	6.1	5.9	5.9	6.0

Contrairement à 2010 où la variation du fonds de roulement avait été positive (+1.8 M€) grâce notamment à un versement d'acompte de subvention pour la station d'épuration (1.7 M€), l'exercice 2010 voit apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 13 M€.

En effet l'emprunt de 10 M€ adossé à la construction de la station d'épuration n'a été encaissé qu'en janvier 2011, cette trésorerie n'étant pas nécessaire antérieurement. C'est donc en prélevant plus de 11 M€ sur le fonds de roulement que les factures ont pu être acquittées.

Le graphique ci-dessous matérialise les modalités de financement des investissements de l'exercice.

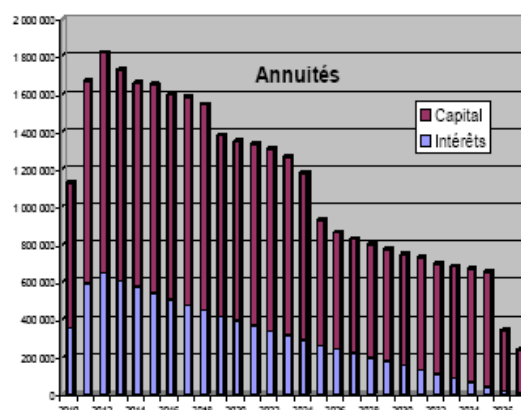
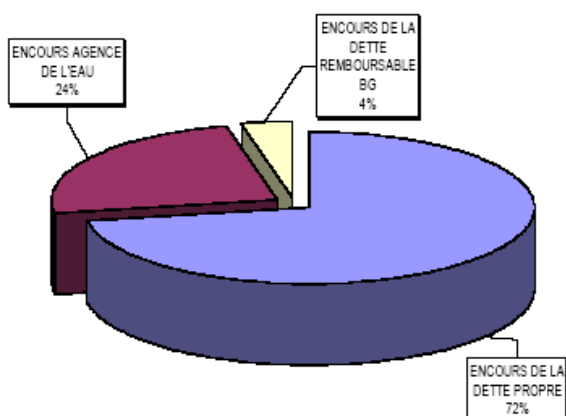


E) L'ENCOURS DE DETTE

La dette du budget assainissement représente 11.7 M€ et 44% de la dette globale de la communauté d'agglomération HENIN- CARVIN (75% en 2007).

Il est à noter que les emprunts de dette Agence de l'eau dont les taux sont à 0% constituent près du quart de l'encours. Le taux d'intérêt moyen de l'exercice s'est élevé à 2.9%. La durée de vie moyenne de la dette est de 10 années tandis que la durée de vie résiduelle est de plus de 17 années. Les taux fixes, ou à taux zéro, représentent près de 70% de l'encours.

A partir de 2011, année marquant le début du remboursement des emprunts de la STEP, l'annuité va fortement progresser (plus de 500 K€).



BUDGET EAU POTABLE

Le budget eau potable est un service public industriel et commercial. Il a été créé en 2001 suite à la transformation du district en communauté d'agglomération. Le district disposait déjà d'un traité de concession des ouvrages de production, accumulation et adduction d'eau potable mais a unifié le service par le transfert des contrats communaux de distribution. Le budget annexe eau potable représente environ 1.4 % des dépenses réelles consolidées.

A) BILAN DE L'EXERCICE

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	650 570.44	1 344 487.70	466 388.43	492 043.51	1 116 958.87	1 836 531.21
Résultat n-1		1 292 003.07	65 879.78		65 879.78	1 292 003.07
Affectation n-1				250 389.60		250 389.60
TOTAL	650 570.44	2 636 490.77	532 268.19	742 433.11	1 182 838.63	3 378 923.88
Résultat de clôture		1 985 920.33		210 164.92		2 196 085.25

Besoin de financement	-210 164.92
Reste à réaliser en dépenses	475 790.99
Reste à réaliser en recettes	10 819.98
Besoin total de financement	254 806.09
Affectation des résultats	254 806.09
Reprise en fonctionnement (002)	1 731 114.24

Le budget présente un excédent d'investissement de 210 K€. En prenant en compte les restes à réaliser, le besoin de financement est de 255 K€.

L'excédent de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, est supérieur à celui de l'année précédente 694 K€ (contre 596 K€ en 2009 et 945 K€ en 2008). Le budget eau potable dispose donc d'un important fonds de roulement représentant 30% du passif long terme.

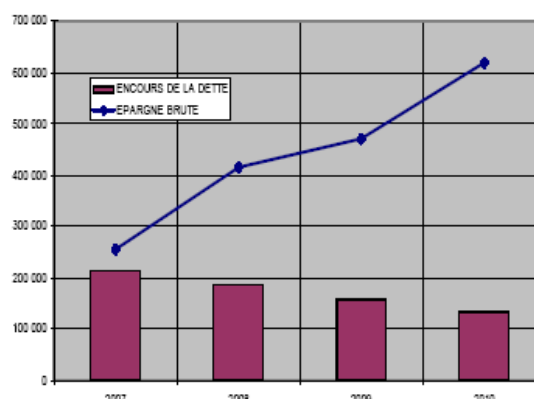
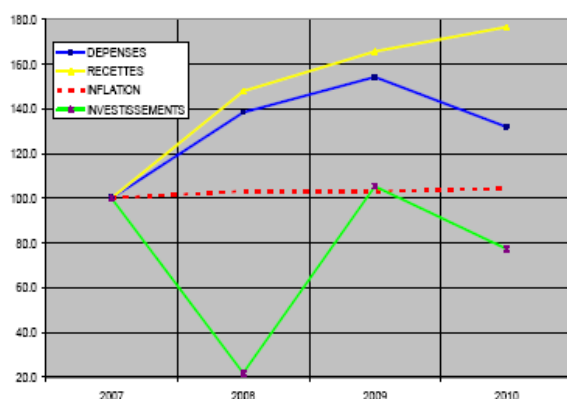
B) ANALYSE FINANCIERE

La renégociation, au 1^{er} janvier 2008, des contrats communaux de Dourges, Evin-Malmaison, Noyelles-Godault, Leforest et Drocourt a entraîné le transfert d'une partie de la surtaxe auparavant prélevée par le fermier. Cette dernière a été revalorisée, suivant l'indice du coût de la construction, de 2.4% au second semestre 2010 (délibération n°2010-23).

Les dépenses qui avaient fortement progressé en 2008 et 2009 du fait des études phytosanitaires, du diagnostic pollution et de l'entretien des périmètres de protection des captages diminuent sur l'exercice considéré. En 2010 les principales dépenses sont relatives à l'entretien des périmètres de protection des captages par l'office national des forêts (21.4 K€), les diagnostics antipollution (41 K€) ainsi que les frais de personnel refacturés (385 K€) par le budget général (dont la prise en compte des quotes-parts de l'administration générale).

L'encours de dette poursuit sa diminution car aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2001. Il n'est plus que de 132 K€. L'épargne brute progresse de plus de 30% à 620 K€. Par conséquent, le ratio capacité de désendettement tend vers zéro (0.2 années). Le budget eau potable dispose donc de marges de manœuvre conséquentes qui doivent lui permettre soit d'investir soit de reconsidérer le niveau de ressources et/ou sa répartition avec le budget assainissement.

	2007	2008	2009	2010
RECETTES	613 634	906 160	1 015 100	1 083 481
70128 Autres taxes et redevances	454 595	772 408	827 609	1 047 985
74 Subventions et participations	159 039	133 752	187 491	35 496
DEPENSES	347 309	480 101	535 282	458 196
60 Achats et variation de stocks	39 464	186	632	0
61 Services extérieurs	38 522	83 168	131 139	62 136
62 Autres services extérieurs	267 527	393 798	401 193	393 688
63 Impôts et taxes	1 796	2 950	2 319	2 372
EPARGNE DE GESTION	266 326	426 059	479 818	625 284
Intérêts des emprunts	11 874	10 240	8 506	6 775
EPARGNE BRUTE	254 451	415 820	471 312	618 510
Capital des emprunts	26 330	27 902	29 204	0
EPARGNE NETTE	228 122	387 918	442 108	618 510
INVESTISSEMENT BRUTS	281 009	61 321	295 506	217 716
Subventions	0	54 576	87 067	279 438
Reversement TVA fermier	55 078	12 019	42 839	30 306
Investissements nets	225 931	-5 274	165 600	-92 028
Epargne nette/investissements nets	101.0%	-7355.3%	267.0%	
ENCOURS DE LA DETTE	214 351	186 449	157 245	131 735
CAPACITE DE DESENDERTEMENT	0.8	0.4	0.3	0.2
Epargne nette / recettes réelles fonct	37.2%	42.8%	43.6%	57.1%



L'année 2010 a également été marquée par la clôture des comptes dits « de travaux, de renouvellements ou de provisions » des contrats remis en concurrence. Ces comptes, ouverts chez le fermier et financés par de la surtaxe, permettaient la prise en charge du gros entretien renouvellement. Lorsque le compte est positif, le délégataire reverse le solde. A l'inverse, c'est au délégataire d'abonder en cas de situation déficitaire. Le bilan pour les différents contrats échus est le suivant :

	Déficit	Excédent
Compte de Evin-Malmaison	28 157	
Compte de Drocourt	14 198	
Compte de Noyelles-Godault		2 549
Compte de Montigny en Gohelle		75 221
TOTAL	42 355	77 771
Solde		35 416

C) L'INVESTISSEMENT

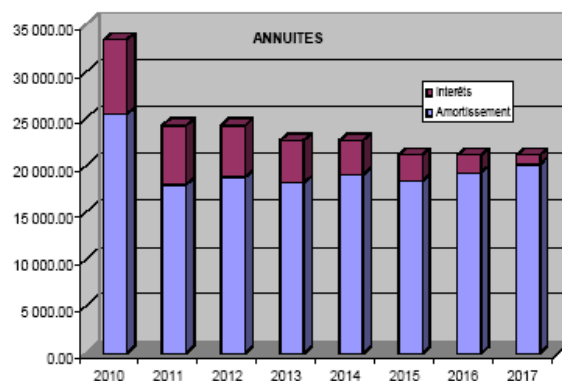
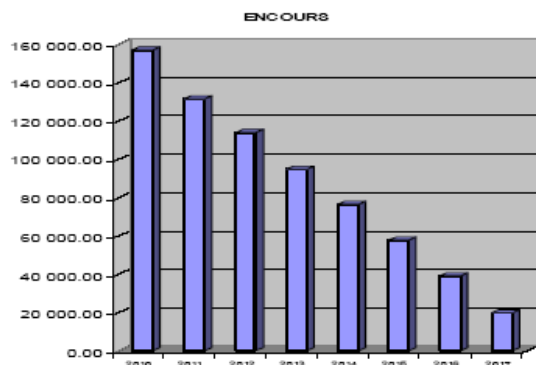
Le budget eau potable a longtemps favorisé la concession pour la plupart des contrats repris aux communes antérieurement compétentes, c'est à dire que les investissements devaient être, en majorité, portés par les délégataires.

Certains investissements lourds restaient néanmoins pris en charge par la communauté. Depuis la vague de renégociation entamée en 2006, les contrats sont passés progressivement en affermage. Pour autant il n'est pas encore constaté d'impact sur le volume d'investissement porté par ce budget annexe.

Les principaux travaux 2010 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Travaux Rue Pantigny - Dourges	94 934
Travaux Rue du 8 mai - Noyelle Godault	56 608
Travaux Rues Basly/Tournai - Evrin/Dourges	30 533
Dévoisement réseaux giratoires	20 469
Etudes préopérationnelles Rue Fontaine - Noyelles Godault	8 108

D) L'ENCOURS DE DETTE



	ENCOURS	K	i
2010	157 245.16	25 509.71	7 901.25
2011	131 735.45	17 931.20	6 355.80
2012	113 804.25	18 810.81	5 476.19
2013	94 993.44	18 164.19	4 553.15
2014	76 829.25	19 038.58	3 678.76
2015	57 790.67	18 371.40	2 762.39
2016	39 419.27	19 249.55	1 884.24
2017	20 169.72	20 169.72	964.07

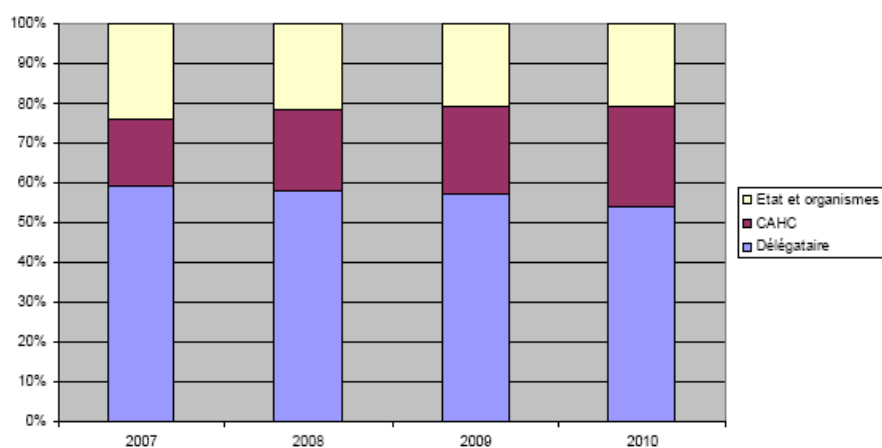
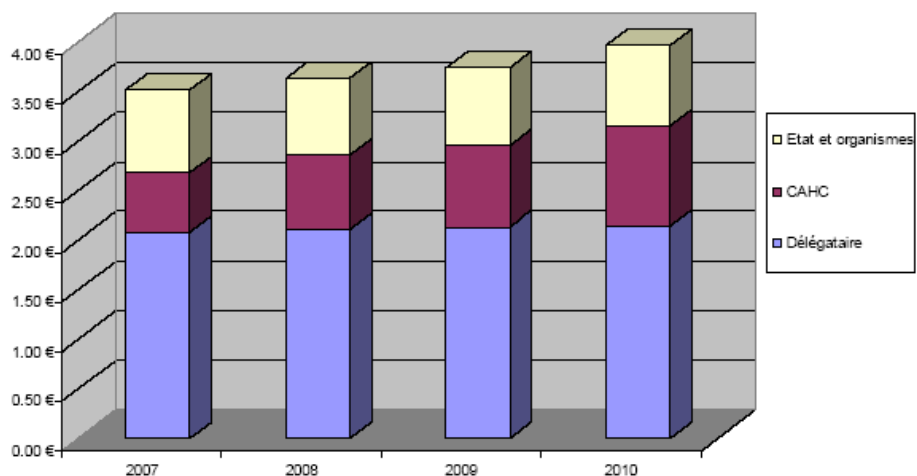
PRIX DE L'EAU

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du prix moyen pondéré du m³ facturé à l'utilisateur ainsi que la répartition entre l'eau potable et les eaux usées.

	2007	2008	2009	2010
Prix de l'eau moyen TTC pour l'utilisateur	3.51 €	3.64 €	3.74 €	3.96 €
		3.5%	2.7%	6.1%
dont part eau potable	1.66 €	1.74 €	1.76 €	1.80 €
dont part assainissement	1.02 €	1.12 €	1.19 €	1.35 €
dont taxes	0.84 €	0.78 €	0.78 €	0.82 €

Il est possible de répartir ce tarif entre les bénéficiaires soit le délégataire, la part communautaire pour financer les investissements et les charges du service ainsi que les impôts et redevances.

	2007	2008	2009	2010
Délégataire	2.08 €	2.11 €	2.13 €	2.14 €
CAHC	0.60 €	0.75 €	0.82 €	1.01 €
Etat et organismes	0.84 €	0.78 €	0.78 €	0.82 €



PRIX DE L'EAU T4 2010

volume de référence 120 m3

TVA 5.5%

	Abonnement délégataire	Part délégataire m3	Part CAHC m3	TOTAL EAU POTABLE	Part délégataire m3	Part CAHC m3	TOTAL ASSAINISSE MENT	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	Préservation des ressources (Agence de l'Eau)	TVA à 5,5%	Organismes publics et TVA	TOTAL TTC	<i>prix moyen TTC par m3 (toutes parts)</i>	<i>prix moyen HT par m3 (toutes parts)</i>
Bois Bernard	12.44 €	122.59 €	32.84 €	167.88 €	66.89 €	99.66 €	166.55 €	65.40 €	7.68 €	22.41 €	95.49 €	429.92 €	3.58 €	3.40 €
Carvin	65.48 €	148.32 €	17.66 €	231.46 €	66.89 €	87.41 €	154.30 €	65.40 €	7.68 €	25.24 €	98.32 €	484.08 €	4.03 €	3.82 €
Courcelles	24.80 €	140.29 €	20.44 €	185.53 €	66.89 €	128.38 €	195.26 €	65.40 €	7.68 €	24.96 €	98.04 €	478.83 €	3.99 €	3.78 €
Courrières	45.76 €	144.84 €	27.35 €	217.95 €	66.89 €	91.43 €	158.32 €	65.40 €	7.68 €	24.71 €	97.79 €	474.06 €	3.95 €	3.74 €
Fourges	29.48 €	109.73 €	40.63 €	179.84 €	66.89 €	101.71 €	168.60 €	65.40 €	7.68 €	23.18 €	96.26 €	444.70 €	3.71 €	3.51 €
Drocourt	29.52 €	108.20 €	94.74 €	232.46 €	66.89 €	81.30 €	148.19 €	65.40 €	7.68 €	24.96 €	98.04 €	478.69 €	3.99 €	3.78 €
Evin M	29.48 €	109.73 €	40.63 €	179.84 €	66.89 €	103.58 €	170.47 €	65.40 €	7.68 €	23.29 €	96.37 €	446.68 €	3.72 €	3.53 €
Hénin Beaumont	37.92 €	164.82 €	15.92 €	218.66 €	66.89 €	93.55 €	160.44 €	65.40 €	7.68 €	24.87 €	97.95 €	477.05 €	3.98 €	3.77 €
Leforest	29.48 €	109.73 €	40.63 €	179.84 €	66.89 €	117.86 €	184.75 €	65.40 €	7.68 €	24.07 €	97.15 €	461.74 €	3.85 €	3.65 €
Libercourt	46.04 €	143.15 €	15.14 €	204.33 €	66.89 €	95.02 €	161.90 €	65.40 €	7.68 €	24.16 €	97.24 €	463.48 €	3.86 €	3.66 €
Montigny en G	85.48 €	165.17 €	41.50 €	292.14 €	66.89 €	78.19 €	145.08 €	65.40 €	7.68 €	28.07 €	101.15 €	538.37 €	4.49 €	4.25 €
Noyelles G	29.48 €	109.73 €	40.63 €	179.84 €	66.89 €	97.96 €	164.84 €	65.40 €	7.68 €	22.98 €	96.06 €	440.74 €	3.67 €	3.48 €
Oignies	45.76 €	144.84 €	27.35 €	217.95 €	66.89 €	89.10 €	155.99 €	65.40 €	7.68 €	24.59 €	97.67 €	471.60 €	3.93 €	3.73 €
Rouvroy	51.16 €	142.61 €	21.97 €	215.74 €	66.89 €	98.92 €	165.80 €	65.40 €	7.68 €	25.00 €	98.08 €	479.63 €	4.00 €	3.79 €
Moyenne péréquée volume	44.68 €	144.89 €	26.50 €	216.07 €	66.89 €	94.91 €	161.80 €	65.40 €	7.68 €	24.80 €	97.88 €	475.75 €		
Prix au m3 sur 120 m3	0.37 €	1.21 €	0.22 €	1.80 €	0.56 €	0.79 €	1.35 €	0.55 €	0.06 €	0.21 €	0.82 €	3.96 €		

ANNEXE 5

Indicateurs réglementaires Eau Potable et Assainissement

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement identifie des indicateurs de performance à fournir pour l'exercice 2010. Ces indicateurs sont précisés dans ce rapport et sont également synthétisés dans la présente annexe.

Assainissement

Descriptif du service

[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	125 612
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels	30
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS)	1657
[D204.0]	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,68 €
[D301.0]	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	320
[D302.0]	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	service démarré au 1 ^{er} janvier 2009
[D301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	service démarré au 1 ^{er} janvier 2009

Qualité de service à l'usager

[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,73%
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	115
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés)	0
[P258.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	0,02
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,6 %

Gestion financière et patrimoniale

[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	60 %
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions..... fréquentes de curage pour 100 km de réseau	1,93
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,25%

Performance environnementale

[P202.3]	Conformité de la collecte des effluents	conforme
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	conforme
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	conforme
[P206.3]	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %

[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.....	100

Eau Potable

Descriptif du service

[D101.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis	124 780
[D102.0]	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,81
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour

Indicateurs de performance

[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.....	98,75%
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	46%
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	82,5%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km).....	5,76
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	5,66
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33%
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	79.9%
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0013
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	4,74
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,28 an
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,71%
[P155.1]	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	0,566